



Réserve Naturelle
MARAIS DE TALIGNY



Rapport d'activité

2022



L'Europe c'est ici.
L'Europe c'est maintenant.



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.



Espace naturel sensible

Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny

Evaluation annuelle -
Année 2022

(La Roche-Clermault – 37)

Cogestion de la réserve :

Gestion hydraulique de la réserve :



Avec le soutien financier de :



Rédaction :

M. Bastien MARTIN (PNR LAT), Mme Pauline SILVERT (CC CVL), Mme Sandra ARSONNEAU (CC CVL), M. Fabien BERGE (SBNM).

Photos de couverture et de dos : Bécassine sourde - *Lymnocyptes minimus* (photo PNR LAT) et vue des parcelles humides pâturées (photo F. BERGE).

Référence à utiliser pour citer le document :

B. MARTIN, P. SILVERT, S. ARSONNEAU, F. BERGE, 2023 – *Rapport d'activité 2022 de la réserve naturelle régionale du marais de Taligny*. PNR Loire-Anjou-Touraine, CC Chinon Vienne et Loire.

Sommaire

Remerciements	1
Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny.....	2
Introduction et contexte de l'année 2022	4
A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2022	5
B –Evaluation des opérations réalisées en 2022.....	3
I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution.....	3
1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces.....	3
• CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires.....	3
• CS4 : Suivi des communautés piscicoles	5
• CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC-capture et mise en place du STOC-rozo	7
• CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	11
2) Evaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre.....	14
• CS15 : Evaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères	14
3) Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés.....	15
• CS17 : Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	15
4) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau	17
• CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale	17
II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines	20
1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides	20
• IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin	20
• IP2 : Entretien du parc de clôtures	22
• IP3 : Gestion des refus de pâturage par fauchage/broyage	23
• IP4 et IP5 : Création d'une mare et comblement du fossé de drainage sur la partie nord du site	23
2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien.....	25
• IP8 : Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve.....	25
3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site.....	27

• IP11 Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	27
• IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune.....	28
• IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore.....	29
• IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	30
4) Préserver les patrimoines	32
• IP16 : Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel) 32	
• IP17 : Création et maintien de stations d'étrepage	32
• CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public.....	33
• CI2 : Entretenir le « pont de la réserve »	34
III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales.....	35
1)Équiper le site pour l'accueil des publics cibles	35
• CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public	35
2) Coordonner les usages.....	36
• PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site	36
3) Promouvoir le site	36
• CC1 : Conception, diffusion de support de communication	36
4) Informer et sensibiliser les publics	38
• CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public	38
5) Recueillir et transmettre le savoir faire.....	39
• MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site	39
IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve.....	40
1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion.....	40
• MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs.....	40
2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve.....	41
• MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033.....	41
3) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve.....	42
• MS4 : Mise en place d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs.....	42
4) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve.....	43
• SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.	43
• EI5 : Exercer une veille sur les potentialités de la réserve	43
C –Synthèse des actions 2022	45
D – Bilans financiers 2022	47
ANNEXE.....	49

Table des illustrations :

Figure 1: La roselière nord du marais de Taligny, intégrée dans le nouveau périmètre et en arrière-plan le bourg de La Roche-Clermault (2022, photo F. BERGE-SBNM)	2
Figure 2: Périmètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022.....	3
Figure 3: mare de Taligny (photo PNRLAT)	4
Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs long termes) Objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033.....	1
Figure 5: L'inventaire des bryophytes de la réserve, parfois beaucoup d'espèces sur une seule pierre (photo PNR LAT)	4
Figure 6: Ecaille marbrée - <i>Callimorpha dominula</i> , non-revue depuis 2007 (photo PNR LAT)	5
Figure 7: Localisation des points de pêche électrique (source FDPPMA 37)	6
Figure 8: Pêche électrique de suivi et anguilette (Photo SBNM)	7
Figure 9 : Localisation des stations de baguage dans la RNR du marais de Taligny en 2022, et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2022 STOC capture S. Courant).	8
Figure 10: Abondance relative des communautés d'oiseaux nicheurs dans l'échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2022 STOC capture S. Courant).....	9
Figure 11: Linotte mélodieuse (Photo PNR LAT).....	9
Figure 12: Phragmite des joncs (juvénile) capturé et bagué à Taligny (photo PNR LAT)	10
Figure 13: Evolution des surfaces cumulées des stations de Jonc des chaisiers glauque – <i>S. tabernaemontani</i> sur la RNR du marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2022)	12
Figure 14: Samole de Valérand - <i>Samolus velarandi</i> et Jonc des chaisiers glauque - <i>Schoenpluectus tabernaemontani</i> , deux espèces patrimoniales en expansion sur la réserve (photos PNR LAT)	13
Figure 15: Dispositif de surveillance des flux sédimentaires (Source SBNM).....	16
Figure 16: Exemple de vues avant et après travaux de contrôle de la végétation aquatique (photos SBNM)	17
Figure 17: Vue aérienne de la partie centrale du marais au printemps 2022. La réhausse du niveau de la nappe permet l'inondation des zones les plus basses du marais (photo F. BERGE, SBNM)	18
Figure 18: Localisation des parcelles pâturées.....	21
Figure 19: localisation du fossé de drainage comblé (carte CPIE TVDL) et vue de la mare créée (F. BERGE, SBNM)	24
Figure 20: carte de localisation des travaux réalisés par le SBNM en 2022 (Source : rapport d'activité 2022 du SBNM)	25
Figure 21: Travaux de restauration du Quincampoix et de création d'un méandre en bordure de la réserve (photo F. BERGE, SBNM)	26
Figure 22: le photo piégeage témoigne d'une présence importante de ragondins sur la réserve (photo PNRLAT)	29
Figure 23: Station de jussie et étrepape en juin 2022 (photo PNR LAT)	30
Figure 24: Ouvrage photographique de RNF (édition Plume de carotte) - photos de Patrice TERRAZ	37
Figure 25: Photographie du marais de Taligny par Patrice TERRAZ	37
Figure 26: Chantier bénévole pour la réalisation d'une protection de mare (octobre 2022, photo CPIE TVDL).....	39

Remerciements

La mise en œuvre du plan de gestion d'une réserve ne peut se réaliser sans la participation d'un nombre important de personnes, d'acteurs et de partenaires, qui contribuent tous à la réalisation de ce projet.

Nous remercions ainsi :

- L'ensemble des membres du comité consultatif de la réserve pour leur participation aux comités et leurs contributions ;
- La commune propriétaire du site et les élus de la Roche-Clermault, M. le Maire Jérôme FIELD, M. Guillaume LAMBERT et M. Nicolas MANCEAU ainsi que la secrétaire de la mairie Mme Brigitte ROY ;
- La Communauté de Communes de Chinon, Vienne et Loire propriétaire et cogestionnaire du site et ses élus, M. le Président Jean-Claude DUPONT, M. Thierry DEGUINGAMP et M. Vincent NAULET ;
- Le PNR Loire-Anjou-Touraine cogestionnaire du site et ses élus : Mme la Présidente Sophie TUBIANA, M. Jean-Michel MARCHAND ;
- Le Syndicat des Bassins du Négron et du St Mexme : M. le Président Vincent NAULET et le technicien de rivières M. Fabien BERGE ;
- L'exploitant agricole M. Jérôme TURQUOIS pour la mise à disposition des ses génisses sur le marais de Taligny ;
- Les partenaires techniques sur le suivi du marais : M. Philippe BILLARD (CPIE), M. Clément COROLLER (CPIE), Sylvain COURANT, M. DELAUNAY (association de chasse), Rémi DUPRE (CBNBP), Bruno LESAGE (OFB37), M. MAUPOINT (association de chasse) et M. Mathis PRIOUL (CPIE) ;
- Les agents du PNR Loire-Anjou-Touraine pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Virginie BEHLANAFI, Guillaume DELAUNAY, Rachel GRIGGS, Benjamin GUIHLOT, Assia HABOUL, Nathalie JUBERT, Cindy MANNESSIER, Cindy VENNEVIER.
- Les agents de la CC Chinon, Vienne et Loire pour leur aide et participation à la gestion de la réserve : Marie-Lyse ALBERT, Sandra ARSONNEAU, Claire GUILLOT.
- Les bénévoles, naturalistes qui participent aux différents suivis de la réserve : Alain BERLY, Alexis PARRET, Aurélie GAUTIER, Maud GUILPIN, Cléo LACHENAUD, Patrick LECALVEZ, Marine LEPRIEUR, Swann MOREL, Chloé REPUSSARD, Françoise ROSE, Emilie VALLE ;
- Les partenaires financiers pour leur soutien sans lesquels aucune des opérations ne pourraient être réalisées : L'Europe (fond FEADER), la région Centre-Val de Loire, le département d'Indre-et-Loire.

Contexte de la Réserve naturelle régionale du Marais de Taligny

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Ce marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont permis l'inscription du marais au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 21 septembre 2012 sur 85 ha englobant tout le fond de vallée. Dans la continuité de cette démarche de protection de zone humide, une démarche de classement de ce site en Réserve naturelle régionale (RNR) a abouti le 14 février 2014 sur un premier périmètre de réserve de 19,7 hectares accompagné d'un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020). Celui-ci a permis la réalisation des premières actions de gestion, de suivis naturalistes et scientifiques et surtout, entre 2019 et 2020, d'importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau au sein de la réserve pour rétablir l'hydraulicité du marais.

Entre 2020 et 2021, une évaluation de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi que la rédaction d'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de la réserve de 15 hectares, située au nord du périmètre initial.

Le 18 mars 2022, la commission permanente du conseil régional a délibéré en faveur du nouveau périmètre de la RNR « Marais de Taligny », portant cette dernière à une surface totale de **35.4 ha** (voir figure 2) avec un plan de gestion co-porté par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine sur 12 ans.



Figure 1: La roselière nord du marais de Taligny, intégrée dans le nouveau périmètre et en arrière-plan le bourg de La Roche-Clermault (2022, photo F. BERGE-SBNM)

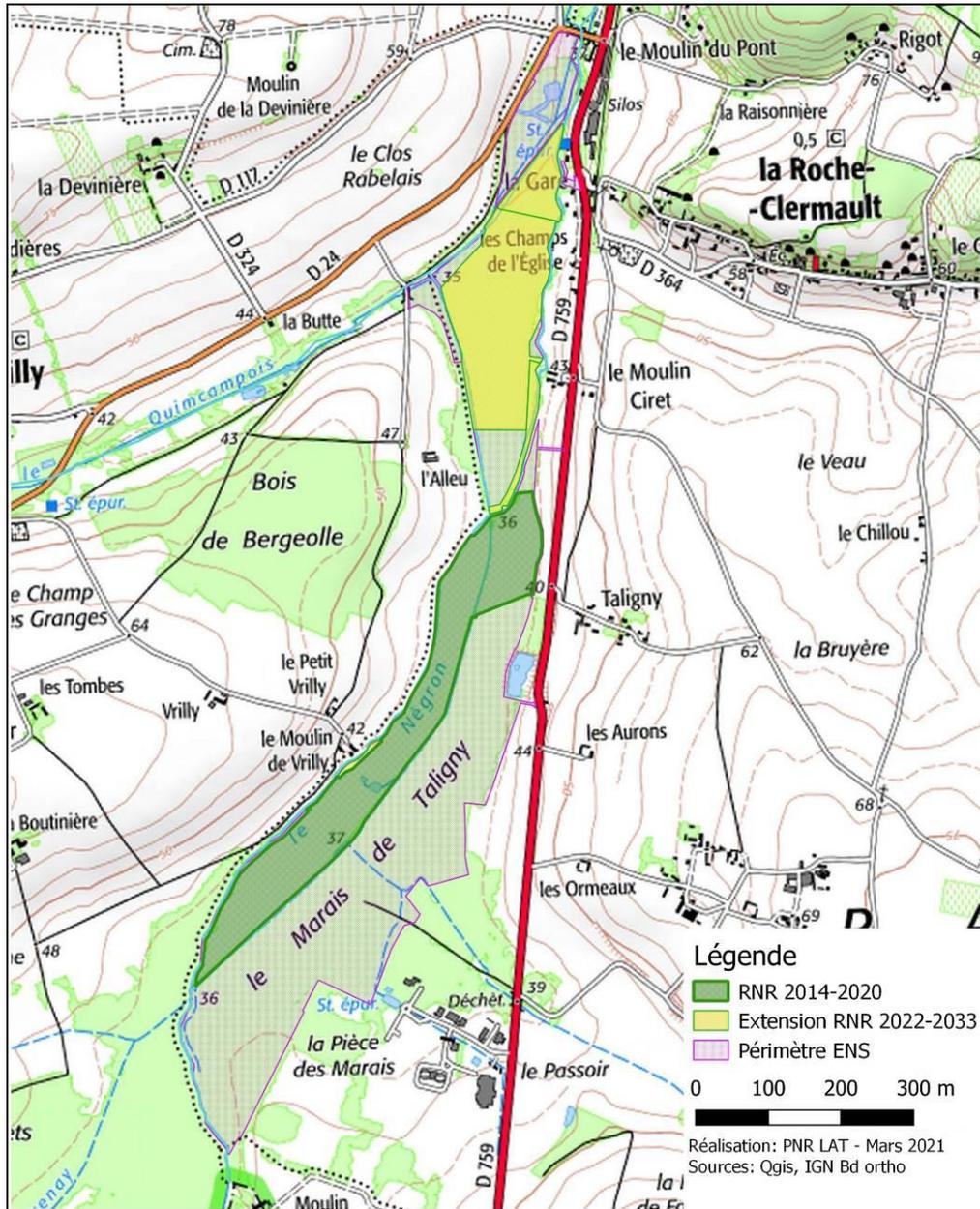


Figure 2: Périimètre de la réserve et l'extension validée le 18/03/2022

Introduction et contexte de l'année 2022

L'évaluation annuelle du plan de gestion est l'occasion de faire le bilan détaillé des opérations de l'année écoulée afin de préciser le plan de travail de l'année suivante. L'évaluation précise l'état d'avancement des opérations (non réalisées, en cours ou réalisées) en expliquant les raisons du retard ou du report, de l'écart entre les coûts prévus et réels, les résultats du suivi d'efficacité (succès ou échec de l'opération). Elle permet d'évaluer la qualité des opérations au regard des objectifs fixés à court, moyen ou long terme, dans le plan de gestion de la réserve. Enfin, ce bilan permet également de justifier certaines modifications ou actions supplémentaires à prévoir.

L'année 2022 est ainsi marquée par la mise en œuvre du nouveau plan de gestion pour la période 2022-2033 qui a été validé successivement par les propriétaires du marais (commune de la Roche-Clermault et CC Chinon, Vienne et Loire), les cogestionnaires de la réserve, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et enfin la région Centre-Val de Loire qui a délibéré le 18 mars 2022, officialisant ainsi le nouveau périmètre de la réserve, son nouveau règlement et validant la convention de gestion de la réserve signée entre la région, la CC CVL¹ et le PNR LAT². Dans la même dynamique, le comité consultatif de la réserve a été renouvelé et s'est réuni le 28 avril 2022 pour valider la mise en œuvre des actions sur l'année 2022.

L'engagement des cogestionnaires et de ses partenaires dans la mise en œuvre de ce nouveau plan de gestion constitue un symbole fort de la volonté des collectivités locales à la gestion et la préservation de ce milieu exceptionnel et fragile.

Le nouveau plan de gestion aura vocation à assurer la continuité des actions engagées, pour certaines depuis presque 10 ans lors de précédents programmes et de mettre en œuvre celles qui n'avaient pu être réalisées, en particulier la valorisation de ce site pour le rendre accessible au public tout en respectant son intégrité.

L'année 2022 voit ainsi, après les travaux importants des années 2019-2020, ses habitats, sa faune et sa flore évoluer et, malgré une sécheresse historique en France, sa capacité en tant que zone humide à conserver un minimum d'eau vitale pour de nombreuses espèces inféodées à ces milieux.

Les suivis et différentes opérations présentés dans l'évaluation suivante dressent les résultats de l'année passée.



Figure 3: mare de Taligny (photo PNRLAT)

¹ CC CVL : Communauté de commune Chinon, Vienne et Loire

² PNR LAT : Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

A - Rappel des opérations et objectifs définis dans le plan de gestion pour 2022

L'année 2022 est la huitième année de gestion de la RNR et de l'ENS du « Marais de Taligny » depuis sa création en 2014.

Elle est également la première année de mise en œuvre du nouveau document de gestion pour la période 2022-2033.

L'ensemble des opérations présentées ci-après ont été validées par les membres du comité consultatif de la RNR lors de la session du 28 avril 2022 et font partie intégralement de la nouvelle déclinaison des enjeux/OLT/OO³ du plan de gestion présenté ci-après (voir figure 4).

Dans le cadre de la nouvelle convention de cogestion pour la période 2022-2027, la mise en œuvre des actions de gestion a été confiée aux 2 cogestionnaires historiques du site :

- **La Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire**, pour les actions de « *restauration, d'entretien et de valorisation touristique. Cette prise en charge se caractérise par la maîtrise d'ouvrage des actions préalables (autorisations administratives, études techniques préalables des projets) et l'exécution des actions. La Communauté de communes portera également les actions liées à l'animation administrative de la RNR, à la mise en œuvre des actions pédagogiques, à la communication et à la surveillance du site* ».
- **Le PNR Loire-Anjou-Touraine**, pour les « *missions d'études et de suivis naturalistes du site, des aspects scientifiques, de l'évaluation annuelle et de l'organisation des comités scientifiques et consultatifs de la RNR, il assistera également la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire à la mise en œuvre des actions qui lui sont dévolues en tant qu'assistant au maître d'ouvrage* ».

Depuis 2018, le Syndicat de Bassin du Négron et du Saint-Mexme (SBNM) s'est vu transférer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) par la CC CVL et la Communauté de Commune du Pays Loudunais (CC PL), pour la Vienne aval et ses affluents. De ce fait, tous les travaux liés à l'hydraulique sur le marais de Taligny sont maintenant suivis et mis en œuvre par le SBNM qui devient ainsi un nouvel intervenant sur la réserve.

³ OLT : Objectif à long terme

OO : Objectif opérationnel



Figure 4: Déclinaison des enjeux/objectifs long termes) Objectifs opérationnels du plan de gestion 2022-2033

Les opérations prévues pour l'année 2022 et validées par le comité consultatif du 28 avril 2022 sont :

Opérations annuelles initialement prévues pour 2022	Code PdG 2022-2033
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2
Suivi des communautés piscicoles : pêche pied d'ouvrage	CS4
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7
Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15
Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	CS17
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18
Mise en place et suivi d'un éco-compteur	CS20
Révision du plan de pâturage	EI1
Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve	EI2
Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	EI3
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1
Entretien du parc de clôture	IP2
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3
Création d'une mare	IP4
Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site	IP5
Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)	IP7
Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	IP8
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	IP12
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1
Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)	CI3
Conception et installation de panneaux d'information réglementaire	CI4

Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI5
Installation d'une signalétique routière	CI6
Conception et installation des outils d'interprétation	CI7
Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public	CI8
Conception, diffusion et promotion de supports de communication	CC1
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2
Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes	PA2
Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA3
Organisation et participation aux comités consultatifs	MS2
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3
Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	MS4
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2

SP : Surveillance du territoire et Police de l'environnement

CS : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

EI : Prestations de conseils, études en Ingénierie

IP : Intervention sur le Patrimoine naturel

CI : Création et maintenance d'Infrastructure locale

MS : Management et Soutien

PA : Prestation d'accueil et d'Animation

CC : Création de supports de Communication et de pédagogie

B –Evaluation des opérations réalisées en 2022

I – Développer la connaissance nécessaire à la compréhension du site et son évolution

Pour toutes les actions de suivis naturalistes ou d'études, celles-ci bénéficient de rapports détaillés des protocoles, prospections, analyses et conclusions répartis en 4 documents distincts :

- « Suivis naturalistes de la RNR et de l'ENS du marais de Taligny – 2022 » réalisé par le CPIE TVDL⁴ pour l'action CS15 ;
- « Suivi des oiseaux nicheurs par baguage – Programme STOC-captures (MNHN) – Suivi réalisé dans le cadre du plan de gestion de la RNR/ENS du marais de Taligny (actions CS7 et CS8) - Saison 2022 » par Sylvain Courant, naturaliste.
- « Suivi hydraulique du marais de Taligny - Bilan de tranche n°2 », Terraqua, 2022 ;
- « Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2022 », PNR LAT ;

1) Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces

- **CS2 : Veille patrimoniale et inventaires complémentaires**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Partenaires : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, naturalistes locaux.

L'objectif de l'action est de favoriser la collecte de données complémentaires sur le marais de Taligny et ainsi développer les connaissances sur la diversité patrimoniale du marais et sur des groupes taxonomiques rares ou peu étudiés (bryophytes, champignons, gastéropodes...).

Cette action est mise en place par des suivis simples permettant de maintenir une pression d'observation orientée vers les taxons patrimoniaux : suivis par photo-piège de la faune, suivis et inventaires ponctuels lors des interventions sur site et interventions de naturalistes (dans le cadre de sorties organisées) pour compléter les listes (bryophytes, fonges, ...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	2.95 jrs

Analyse :

L'année 2022 aura été une année productive pour la collecte et l'inventaire de nouveaux taxons sur des groupes rares grâce à la participation de plusieurs naturalistes sur le site qui ont bénéficiés d'autorisations pour mener des inventaires et participer ainsi à l'enrichissement des connaissances naturalistes de la réserve.

Ainsi, il a été mis en place :

Un inventaires des bryophytes (mousses), des hépatiques et des champignons en partenariat avec le CBNBP⁵ sous la direction de Remi DUPRE d'abord par un inventaire ciblé avec le PNR LAT le 24/03/2022 et dans le cadre d'une sortie grand public le 17/09/2022. Près de 60 taxons sont

⁴ CPIE TVDL : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement Touraine Val de Loire.

⁵ CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

recensés sur les 2 sorties dont 5 espèces patrimoniales (*Gyrowesia tenuis*, *Tortula marginata*, *Brachythecium rivulare*, *Fissidens adiantoides*, *Scleropodium cespitans*).

- Un inventaire des coléoptères aquatiques sur et autour des mares de la réserve, réalisé par M. Alain BERLY, entomologiste. 42 espèces ont été recensées dont 2 taxons patrimoniaux (*Hydrophilus piceus*, *Cybister lateralimarginalis* ssp. *Lateralimarginalis*) ;
- Un inventaire des Syrphes de la réserve, réalisé par Alexis PARRET, entomologiste. Plus de 50 espèces recensées.

Pour pratiquement toutes ces données, il s'agit de nouvelles espèces recensées sur la RNR.



Figure 5: L'inventaire des bryophytes de la réserve, parfois beaucoup d'espèces sur une seule pierre (photo PNR LAT)

Enfin, il a été mené en continu la pose régulière de piège photographique par le PNR ainsi que la collecte permanente, à chaque sortie, de données opportunistes qui permettent ainsi de compléter les inventaires et renouveler constamment la liste d'espèces de la réserve.

Il a ainsi été recensé :

- Le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), pris au piège photo le 02/10/2022, et n'avait pas été mentionné sur le site depuis minimum 2012 (donnée CPIE TVDL). C'est une donnée intéressante d'avoir une mention de ce mustélide carnivore fréquentant les zones humides qui, avec le retour de la Loutre d'Europe sur le site en 2021, confirme tout l'intérêt du marais comme habitat humide favorable.
- La Grive mauvis (*Turdus iliacus*) et la Grive litorne (*Turdus pilaris*), pris au piège-photo le 28/02/2022 pour la première et le 17/12/2022 pour la seconde, toutes les deux non-mentionnées depuis 2012. Ces observations sont faites pendant la période de migration hivernale sur des individus effectuant une halte migratoire pour se nourrir et/ou stationner l'hiver sur le site avant de repartir effectuer leur migration pré-nuptiale vers l'Est de l'Europe.
- La Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*), observée directement sur le terrain le 03/02/2022 (non revus depuis 2012) dans les zones d'hélophytes immergés au bord du fossé central.
- L'Ecaille marbrée (*Callimorpha dominula*), papillon de nuit observé sur la végétation le 07/06/2022 et dont la dernière mention remonte à 2007.
- Enfin, on notera en décembre 2022, l'observation de la reprise d'activité du Castor d'Europe sur le site avec la remise en état de son barrage construit en 2017 et la présence

d'un « chantier » de coupe de rejets de peupliers sur la réserve qui laisse supposer la réimplantation d'un gîte à proximité.

En tout, la somme des contributions en 2022 a permis de recenser **155 nouveaux taxons sur la RNR** et d'enrichir de façon conséquente les connaissances naturalistes du site sur des groupes peu étudiés avec :

- 8 espèces de champignons ;
- 43 espèces de bryophytes ;
- 6 espèces d'hépatiques ;
- 51 espèces de syrphes.



Figure 6: Ecaille marbrée - *Callimorpha dominula*, non-revue depuis 2007 (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

L'opération CS2 a permis en 2022 de collecter un nombre important de données et d'inventorier ainsi des taxons sur des groupes méconnus de la réserve (fonge, bryophytes, hépatiques, syrphes, coléoptères aquatiques). Avec 155 nouveaux taxons en 2022, l'inventaire de la biodiversité de la réserve de Taligny affiche aujourd'hui près de **1 191 taxons !** Ce qui constitue une avancée significative pour la connaissance naturaliste de la réserve mais aussi pour la connaissance de la biodiversité à une échelle plus large (régionale). En effet, nombre de taxons inventoriés cette année sont des données rares à l'échelle régionale (ex : *Pohlia lescuriana* (Sull.) Ochi, première donnée en région Centre-Val de Loire).

Cette opération permet ainsi de relever l'intérêt de conservation et de gestion des habitats de la réserve et apporte un nombre de données conséquent sur la réserve avec, en plus, l'intérêt de faire participer et connaître le site auprès des partenaires.

Cette opération est donc à renouveler et promouvoir auprès d'autres associations naturalistes locales.

- **CS4 : Suivi des communautés piscicoles**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : SBNM⁶

Prestataire : FDPPMA 37⁷

⁶ SBNM : Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme

Dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques et des travaux de restauration hydromorphologique sur le marais de Taligny réalisés entre 2019 et 2020, un suivi des populations d'anguilles avait été réalisé sur plusieurs pieds d'ouvrages répartis sur l'aval du Négron.

Mis en place par la Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatique d'Indre-et-Loire et le SBNM, le suivi est réalisé par une pêche électrique au pied des ouvrages constituant des obstacles à la migration des anguilles et permet ainsi d'estimer la progression des anguillettes en identifiant les ouvrages les plus bloquant.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	1 jr	1 jr
CCCVL	/	1 jr

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
SBNM	2 000€	1 800€

Analyse :

Le suivi est réalisé sur 5 ouvrages (ou complexe d'ouvrage) qui jalonnent le Négron de sa confluence avec la Vienne en remontant sur 7 km. Il est complémentaire au suivi des anguillettes réalisé cette même année par la Fédération de Pêche sur le secteur aval du Négron.

Il s'agit d'aval en amont :

- du moulin de la Voie ;
- du moulin de Ganne ;
- du déversoir du marais de Taligny ;
- du moulin de Bariteau ;
- du moulin Clergeau.

Un seul ouvrage concerna la réserve de Taligny, il s'agit du « déversoir », ancien ouvrage infranchissable en béton, transformé en 2020 par une rampe en enrochement plus basse.

Le suivi a été réalisé le 27/06/2022, malheureusement les conditions de très faibles débits liées à la sécheresse de l'année 2022 avait mis à sec l'ouvrage de surverse de Taligny. Il n'y a donc pas eu de pêche de suivi sur ce site.

Cependant, les résultats du suivi réalisé sur l'ouvrage de Bariteau, situé en amont direct de Taligny laisse apparaître une nette augmentation du nombre de capture d'anguilles (de 3 en 2019, à 19 en 2022) ce qui suppose cette fois ci-que les 2 ouvrages transversaux de Bariteau créés un frein à la continuité écologique pour la migration en amont du bassin versant. La Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques indique que, suite aux travaux, le complexe hydraulique de Taligny ne pose plus de

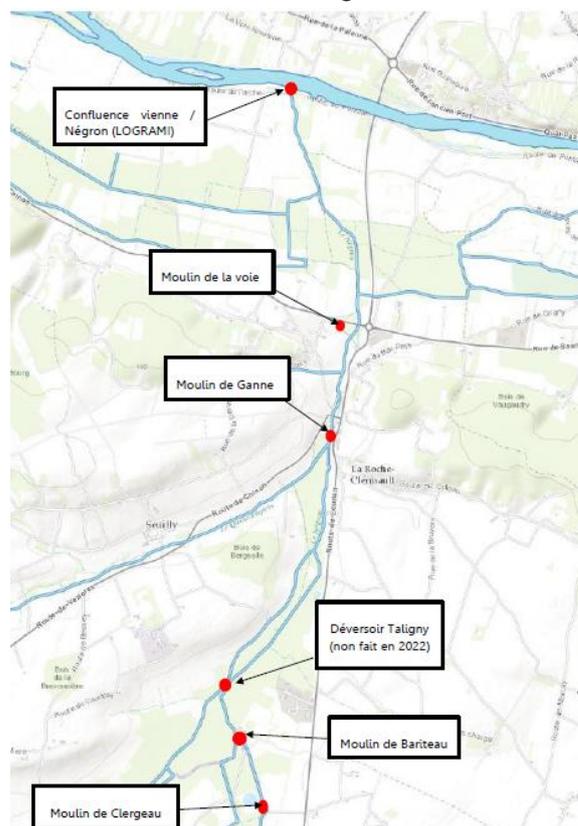


Figure 7: Localisation des points de pêche électrique (source FDPPMA 37)

⁷ FDPPMA 37 : fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques d'Indre-et-Loire.

problème à la migration⁸.



Figure 8: Pêche électrique de suivi et anguille (Photo SBNM)

Conclusion et préconisations :

Bien que non réalisé directement sur le site de Taligny, le suivi de population des anguilles relevé en amont et en aval permet de mettre en avant l'effet positif des travaux réalisés sur le marais en favorisant leur migration.

Il sera intéressant de renouveler ce suivi pour confirmer cette observation et de le renouveler également par une pêche multi-espèces au droit du marais afin d'estimer les effets sur les autres espèces à enjeu (brochet notamment).

- **CS7 et CS8 : Reconduction du programme de baguage d'oiseaux STOC⁹-capture et mise en place du STOC-rozo**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Sylvain COURANT – Naturaliste indépendant.

C'est le suivi le plus ancien réalisé sur le site. La station STOC-capture est composée de 9 filets qui sont placés dans le marais tous les printemps depuis 2013.

Les 3 sessions de captures ont été réalisées les matinées du 17 mai, 14 juin et 12 juillet conformément aux préconisations émises dans le plan d'action 2022-2033 de la RNR. Ces dates restent identiques d'une année sur l'autre, dans la limite de conditions météorologiques satisfaisantes (pas de pluie, pas de vent). Depuis 2021, la station historique de capture prend l'appellation de « STOC-gestion ». En effet, à la suite des importants travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau de la RNR, les effets sur des modifications des habitats (devenus plus humides) peuvent influencer les cortèges des passereaux du site. La station de STOC-gestion permettra ainsi de mesurer ces effets.

L'année 2022 est également marquée par la création d'une nouvelle station STOC supplémentaire dans la zone de roselière présente dans la partie sud de la réserve.

Cette nouvelle station suit le protocole du « STOC-rozo » établi par le MNHN et est composée de 10 filets disposés en « X » au cœur de la roselière et vont permettre de suivre les passereaux nicheurs inféodés aux roselières, dont peu de données sont disponibles actuellement sur le site.

⁸ Rapport FDPMA 37 « Suivi de la colonisation de l'anguille sur le Négron-2022, inventaire piscicole des pieds d'ouvrages hydraulique », Octobre 2022.

⁹ STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

Ce dispositif, similaire à celui mis en place en 2021 sur la roselière nord, va permettre de comparer les îlots de roselières sur leur capacité d'accueil de l'avifaune nicheuse. A la suite de ces 2 années de suivis (1 sur la partie nord et la seconde sur la partie sud), un choix pourra être établi pour définir définitivement l'emplacement de la station STOC-rozo du marais de Taligny pour les prochaines années.

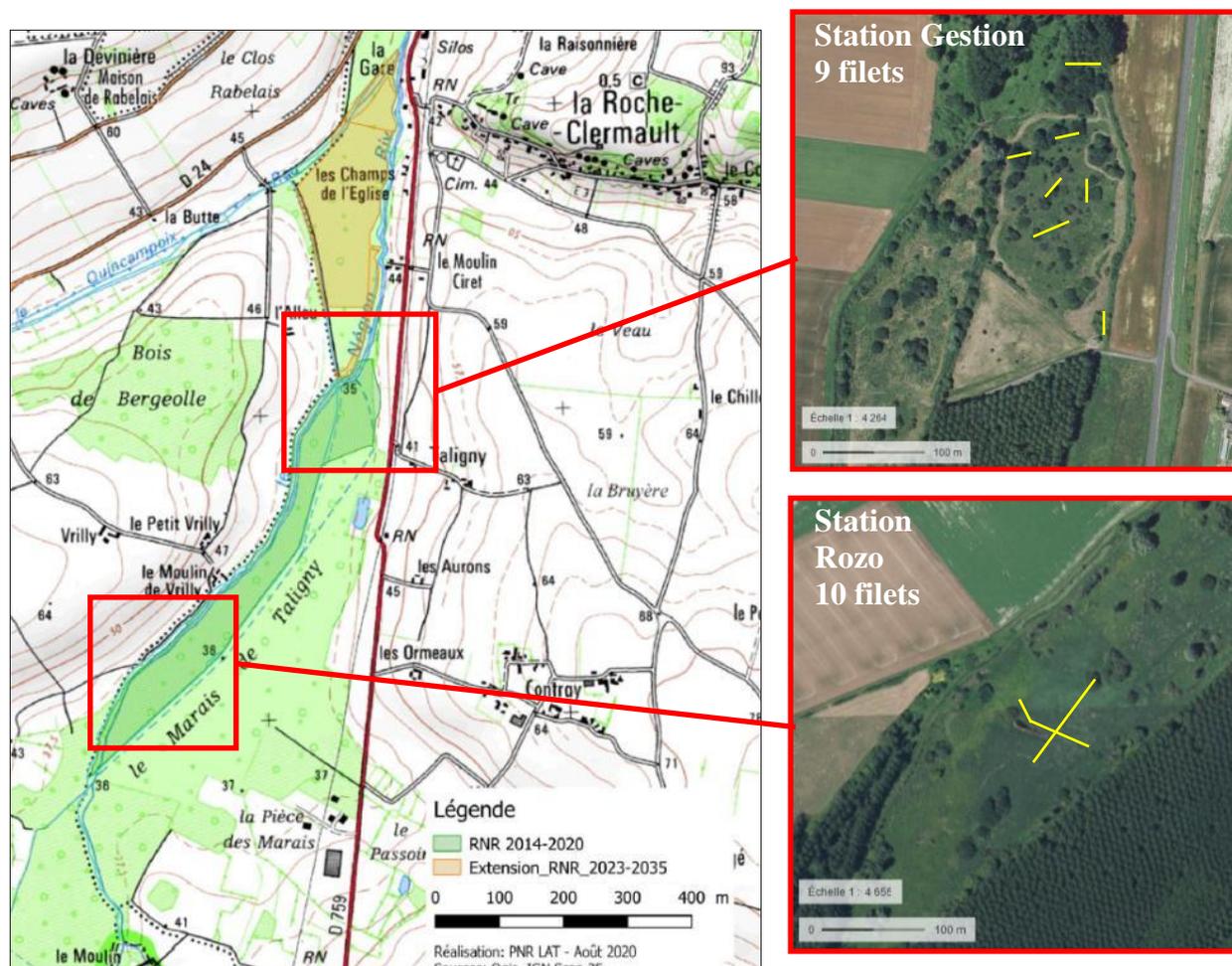


Figure 9 : Localisation des stations de baguage dans la RNR du marais de Taligny en 2022, et détail du dispositif de capture sur les stations Gestion et Rozo (source : rapport de suivi 2022 STOC capture S. Courant).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5 jrs	5.58 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 150 € TTC	3 150 € TTC

Analyse :

Pour la station de STOC-gestion 169 captures de passereaux réalisées dont 141 ont été bagués. Cela constitue une des meilleures saison enregistrées, 2017 étant l'année record (164 baguages et 35 contrôles).

La diversité reste stable avec 21 espèces capturées sur cette station et cortège dominant typique des milieux forestiers (Fauvettes, Pouillots, Rouges-gorges, ...) mais l'augmentation croissante du

cortège « paludicoles » (milieux humides) se confirme avec l’augmentation des captures d’espèces inféodées aux milieux humides telles que Rousserolles effarvates et Bouscarles de Cetti depuis la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique.

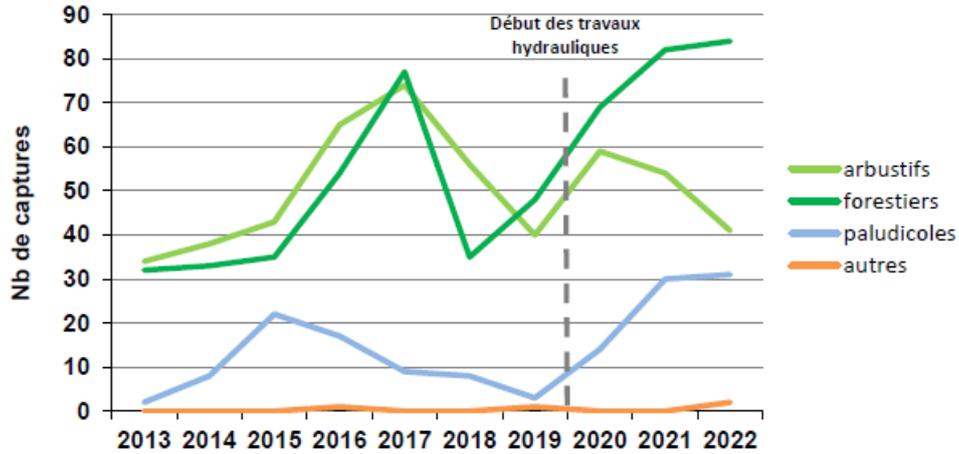


Figure 10: Abondance relative des communautés d’oiseaux nicheurs dans l’échantillon de la station Gestion (source : rapport de suivi 2022 STOC capture S. Courant).

Il est intéressant de noter qu’en 2022, il a été capturé autant de Bouscarle de Cetti que de Fauvette à tête noire. Cette dernière était historiquement l’espèce la plus abondante dans le cœur de la RNR et se voit détrônée par la Bouscarle de Cetti dont les effectifs de cette espèce patrimoniale ont triplés en 3 ans.

La reproduction annuelle, estimée par la capture des jeunes, a également été très importante cette année avec une proportion de près de 50% des captures, soit autant de jeunes que d’adultes. Il s’agit du plus grand ratio de juvéniles depuis la mise en place du suivi en 2013.

On notera également le retour de la nidification sur le site de la Pie-grièche écorcheuse, espèce patrimoniale, qui n’avait pas été revue depuis 2016.

Le contrôle des bagues a permis de mettre en avant une fidélité au site avec notamment :

- un Accenteur mouchet mâle bagué adulte en 2018, donc âgé d’au moins 5 ans en 2022 ;
- Un Pouillot véloce mâle bagué adulte en 2019, donc âgé d’au moins 4 ans en 2022,



Figure 11: Linotte mélodieuse (Photo PNR LAT)

Pour la station de STOC-rozo, une nouvelle implantation a été testée en 2022 sur la roselière sud de la réserve. Trois sessions se sont déroulées le 16 mai, 15 juin et 13 juillet, 116 captures de passereaux ont été réalisées (99 baguages et 17 contrôles), ce qui constitue un résultat supérieur à celui de l'année précédente sur la roselière nord (80 captures).

15 espèces ont été recensées, largement dominées par la Rousserolle effarvate qui représente près de 75 % des captures, suivie par la Fauvette grisette (10 captures), la Mésange bleue (9 captures) et le Pouillot véloce (8 captures). On notera la capture d'un Phragmite des joncs et de 3 Bruants des roseaux.

On note une diversité plus importante que sur la roselière nord malgré une physionomie de végétation comparable. La variation peut s'expliquer par le contexte paysager et la diversité d'habitats plus intéressante présente autour de la roselière sud (bocage, boisements) qui est plus « agricole » sur la roselière sud.

La présence importante de la Rousserolle effarvate dans les roselières de la réserve est, comme en 2021, mis en avant grâce à ce suivi. L'estimation des mâles capturés sur la station rapportée à la surface de la roselière permet d'estimer une population de 50 à 120 couples sur les 5 ha de la roselière sud.

Il est à noter également la reproduction de Bruant des roseaux et la capture d'un jeune phragmite des joncs. Mais pour ce dernier, il est difficile de savoir s'il est issu d'une nichée sur le site ou s'il a été capturé au cours de sa migration (précoce) vers l'Afrique de l'Ouest.



Figure 12: Phragmite des joncs (juvénile) capturé et bagué à Taligny (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Les résultats du STOC-gestion de 2022 confirme les conclusions de 2021 sur l'effet positif des travaux de restauration du marais avec la nette augmentation des cortèges d'espèces inféodées aux milieux humides, dont la multiplication par trois des captures de Bouscarle de Cetti en est un exemple.

Le suivi permet également de mettre en avant une reproduction sur le site d'espèces menacées et de valeur patrimoniale pour la réserve (Pie-grièche écorcheur, Bruant des roseaux, Linotte mélodieuse, ...).

Enfin, l'essai de la Station-rozo sur la roselière sud s'est révélé très intéressante par le nombre et la diversité des captures bien supérieure à celle réalisé sur la partie nord. Elle permet également de

confirmer l'enjeu de roselière pour la reproduction de la Rousserolle effarvatte avec un potentiel d'accueil d'au moins 200 couples sur l'ensemble de la RNR.

Il conviendra de conserver le suivi STOC-rozo sur la même roselière sud pour les prochaines années, malgré des conditions d'accès et de mise en place assez difficiles pour les équipes.

Concernant la Station-gestion, située sur la partie en cœur de bas-marais, les résultats démontrent cette année encore l'intérêt du pâturage extensif qui est favorable pour les espèces insectivores.

Le vieillissement des bosquets de saules, voire le dépérissement de certains lié à la remontée des niveaux de la nappe sera à suivre. Il pourra être envisager le rajeunissement de certains bosquets par coupe sélective pour redynamiser et densifier localement la strate arbustive.

- **CS11 : Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

L'action consiste à réaliser des prospections ciblées sur les espèces floristiques patrimoniales afin de préciser la taille et la répartition des populations, et ainsi de mieux considérer ces espèces dans la cadre de la gestion mise en place.

Cette action est réalisée tous les ans depuis 2015 par une visite de terrain sur l'ensemble des stations connues issues de la cartographie de 2010.

Cette opération était déjà réalisée dans le cadre du 1er plan de gestion et avait fait l'objet d'un bilan en 2020 (B. BESSE, 2020).

Après une année sans mise en œuvre (2021) pendant la transition entre les 2 plans de gestion, l'opération a été reprise avec des nouvelles modalités, à savoir :

- Années impaires : actualisation de la cartographie sur SIG des stations d'espèces végétales patrimoniales (espèces en priorité A et B dans le plan de gestion) ;
- Années paires : suivi spécifique des stations de *Schoenoplectus tabernaemontani*, dénombrement, géoréférencement et recherche de nouvelles stations. Prospections et description des stations menées en partenariat avec les structures référentes régionales (CBNBP, PNR LAT, SBL...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	5.5 jrs	2.88 jrs

Analyse :

La nouvelle méthodologie définie par la fiche-opération SE11 prévoyait pour les années paires un suivi spécifique des stations de *Schoenoplectus tabernaemontani*, dénombrement, géoréférencement et recherche de nouvelles stations.

Néanmoins, le suivi de la flore patrimoniale n'ayant pas été réalisé depuis 2020, il a quand même été réalisé un relevé de toutes les espèces patrimoniales anciennement suivies lors du précédent plan de gestion. En effet, le site ayant fait l'objet d'important travaux de restauration améliorant l'hydrologie du marais et influençant la qualité des habitats, il nous a semblé intéressant de faire un état des populations des espèces patrimoniales en début de nouveau plan de gestion.

Les relevés de 2022 ont permis de recenser **7 stations de présence de Jonc des chaisiers glauque - *Schoenoplectus tabernaemontani***, ce qui est le plus grand nombre de stations recensées depuis la mise en place du suivi en 2015. Parmi ces 7 stations 3 sont découvertes en 2022 et 2 en 2021. La station historique, située en bordure d'un ancien fossé de drainage, s'est également agrandie et représente une surface estimée de 88 m², soit le maximum enregistré

jusqu'à ce jour. Les nouvelles stations découvertes sont toutes de faible taille (moins d'un mètre carré) et constituées de quelques pieds.

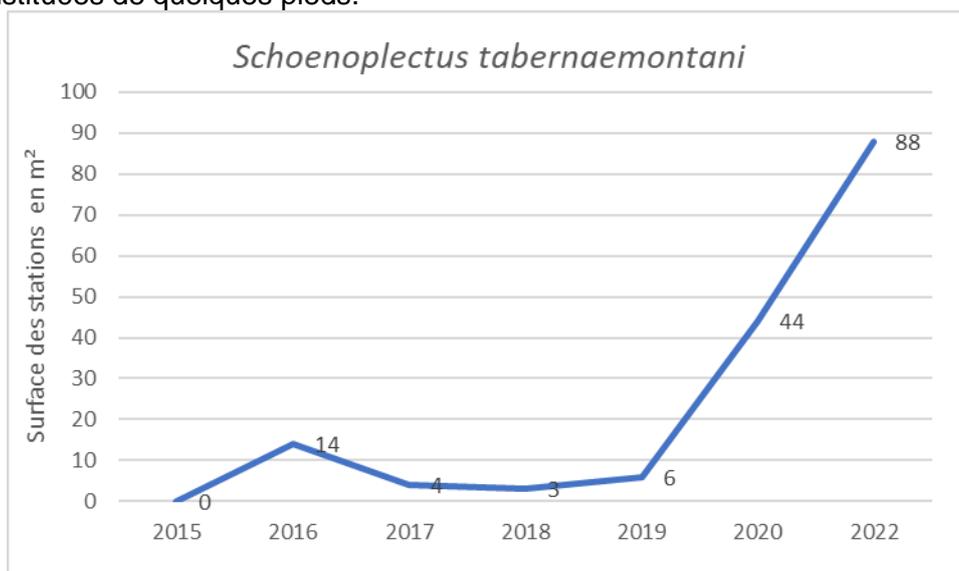


Figure 13: Evolution des surfaces cumulées des stations de Jonc des chaisiers glauque – *S. tabernaemontani* sur la RNR du marais de Taligny (source : Bilan des suivis scientifiques et naturalistes effectués par le PNR Loire-Anjou-Touraine - Année 2022)

De fait, il semble assez clair que les effets de la réhumidification du marais aient eu un effet très bénéfique sur cette espèce dont une forte proportion de graines avait été relevées sur l'analyse de la banque de graines contenue dans la tourbe, réalisée dans le cadre d'une étude sur le marais de Taligny en 2015¹⁰. Il semble donc que localement, sur les zones les plus réhumidifiées ou ayant fait l'objet d'un étrépage et/ou au bord de dépressions de terrain, les conditions du milieu se sont suffisamment améliorées avec la réhausse du niveau moyen de la nappe alluviale pour permettre l'expression de cette banque de graines et l'apparition de ces nouvelles stations.

Le suivi a également été réalisé sur les autres espèces :

- Le Jonc subnoduleux *Juncus subnodulosus* ;
- La Marisque *Cladium mariscus* ;
- L'Euphorbe poilue *Euphorbia illirica* ;
- L'Œnanthe de Lachenal *Oenanthe lachenalii* ;
- Le Pigamon jaune *Thalictrum flavum* ;
- La Samole de Valérand *Samolus valerandi*.
- La Zanichellie des marais – *Zanichellia palustris*.

Conclusion et préconisations :

Le suivi multi-espèces réalisé en 2022 permet d'entrevoir des effets très intéressants des travaux de restauration de l'hydrologie de la réserve sur les espèces à forte valeur patrimoniale. Ainsi on peut relever :

- Une nette augmentation de la présence du Jonc des chaisier glauque (*Shoenoplectus tabaermontani*), espèce floristique la plus patrimoniale de la réserve ;
- Un retour de conditions favorables pour la Samole de Valérand (*Samolus valerandi*) avec la création de milieux palustres, de même pour le Pigamont jaune (*Thalictrum flavum*) et la Zanichellie des marais (*Zanichellia palustris*) ;

¹⁰ L. BARBEREAU, Etude de la banque de graines de la Réserve Naturelle Régionale du marais de Taligny, 2015

- Une expansion continue du Jonc subnoduleux (*Juncus subnodulosus*) ;



Figure 14: Samole de Valérand - *Samolus velarandi* et Jonc des chaisiers glauque - *Schoenpluectus tabernaemontani*, deux espèces patrimoniales en expansion sur la réserve (photos PNR LAT)

D'autres espèces semblent un peu plus en difficultés. C'est le cas de l'Œnanthe de Lachenal (*Œnanthe lachenalii*) et de la Marisque (*Cladium mariscus*). Pour ces dernières, des ajustements sont possibles notamment sur les pratiques de gestion des zones pâturées où sont implantées ces espèces.

En effet, depuis 2016, le marais est soumis à un pâturage estival extensif avec des génisses. Chaque année, à la fin de la saison de mise à l'herbe, les prairies subissaient un broyage en début d'automne des regains des pâtures. Cette pratique peut impacter le développement de certaines espèces et de fait, il a été proposé dans le nouveau plan de gestion de ne réaliser ce broyage qu'une année sur deux sur chaque parcelle. Ainsi, en 2022, seule la grande parcelle (parcelle de pâture n°2) a été soumise à un broyage. La parcelle 1, où se situe la plus forte concentration d'espèces patrimoniales, n'a pas été broyée en 2022.

Le renouvellement des suivis, conformément à la fiche-opération CS11, en année impaire (2023 en fera donc partie) sur les espèces de valeur patrimoniale A et B permettra de vérifier si cette pratique à un effet.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que les travaux sont encore très récents et que les habitats de la réserve sont encore en cours de modification avec le rehaussement de la ligne d'eau de la nappe alluviale du marais. De fait, des évolutions marquées des habitats sont encore en cours et les espèces patrimoniales de la réserve suivrons celles-ci. Il est donc important de continuer ce suivi dans le long terme avant d'engager des actions trop fortes sur un milieu encore en pleine transformation.

2) Evaluer les pratiques de gestion et de restauration terrestre

- **CS15 : Evaluation annuelle des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les orthoptères**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : CPIE Touraine-Val de Loire

Cette action a été confiée en prestation au CPIE TVDL qui a rédigé un rapport de suivi :

- « *Suivis naturalistes de la Réserve Naturelle Régionale du Marais de Taligny - 2022* ».

Il s'agit d'un des suivis les plus anciens, effectué sur le site tous les ans depuis 2015. Il a pour objectif d'étudier l'impact de la mise en œuvre de la gestion des surfaces pâturées et/ou fauchées de la réserve en se basant sur les anciens suivis de la végétation (habitats) et du peuplement Orthoptérique (indicateurs de l'état de conservation des milieux ouverts).

Ce suivi est réalisé tous les ans via des relevés phytosociologiques avec des quadrats (15) au sein de groupements végétaux homogènes situés dans les parcelles pâturées.

Selon les années (2023, 2026, 2028, 2031), un suivi des Orthoptères est fait avec réalisation de transects selon la méthode des ILA (Indice Linéaire d'Abondance).

En 2022, les relevés ont été effectués le 5 août 2022 par le suivi des 15 quadrats de flore.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jrs	0.13 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 160 € TTC	2 160 € TTC

Analyse :

Il s'agit du huitième suivi réalisé sur le site et selon le même protocole. Celui-ci permet d'observer que la classe « *Phragmito australis-magnocaricetea elatae* », qui est représentée par la roselière, la baldingère, le carex et l'iris, domine la végétation du site. Cette dynamique s'inscrit ainsi dans la continuité de celle relevée en 2021 suite à la réalisation des travaux qui ont permis un relèvement du niveau moyen des niveaux d'eau. On confirme ainsi une stabilité des habitats plus « hygrophiles » malgré une année 2022 particulièrement sèche.

Les habitats de friches continuent de régresser sur les parties non-inondées du marais et les faciès rudéralisés sont également en régression.

Enfin, le recul des chardons (*Cirsium arvense* et *C. vulgare*) se confirme suite aux observations de 2021, conséquence très probable de la remontée des niveaux d'eau et de l'hygrométrie plus importante du sol du marais.

Le pâturage mis en place permet le maintien d'un site ouvert et évite un surdéveloppement des graminées, cependant le chargement peut être localement trop fort et on observe selon les cas un piétinement de la végétation et/ou une dégradation des zones de vases exondées.

Conclusion et préconisations :

2022 confirme les bons résultats de 2021 quant à l'évolution de l'humidité des sols sur le site et cela se traduit dans la végétation et les habitats en présence. Cela s'observe très clairement à l'échelle du site et de ses paysages. Les zones d'habitats palustres sont ainsi en nette augmentation par rapport à la situation avant travaux et le pâturage permet d'assurer leur gestion et leur conservation.

Néanmoins, comme en 2021, la gestion par pâturage devra être affinée afin de mieux tenir compte des enjeux flore et habitats du site et limiter l'impact de celui-ci.

Il sera donc nécessaire d'avoir une réflexion entre éleveur et gestionnaire sur les dates de mise à l'herbe, le chargement afin d'adapter les pratiques aux sensibilités des habitats.

Cette adaptation devra potentiellement être réalisée tous les ans afin de répondre au mieux aux conditions du moment (niveau eau, météo, état de la végétation, ...).

Une révision du parc de clôture prévue normalement pour 2023 sera également nécessaire pour éviter les divagations des animaux.

3) Suivre l'évolution hydro-sédimentaire des cours d'eau et fossés

- **CS17 : Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : SBNM/CC CVL

Les travaux de restauration hydraulique vont engendrer l'émergence de nouveaux flux hydrauliques et sédimentaires, qu'il est important de surveiller afin d'éviter tout engorgement ou ensablement.

Une veille sur l'évolution de la végétalisation des cours d'eau et des bras, un suivi des flux sédimentaires (stock sédiments amont notamment) et un suivi de la dynamique entre sédiments et végétation doivent être mis en place.

En effet, il est important de connaître l'évolution de ces éléments afin de permettre à la réserve de bien s'intégrer dans son environnement socio-économique comme il convient de tenir compte de certains enjeux et de ne pas aggraver les risques inondation sur la peupleraie communale de la Roche-Clermault ainsi que la Zone Industrielle de la Pièce des Marais.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
SBNM	/	4 jrs
CC CVL	6 jrs	4 jrs

Analyse :

Le SBNM assure une mission de veille du développement de la végétation aquatique et du flux sédimentaire dans l'attente d'un retour à un équilibre du transport sédimentaire qui durera plusieurs années suite aux travaux hydrauliques (érosion régressive des sables stockés en amont des ouvrages arasés ou supprimés).

La surveillance du flux sédimentaire passe, entre autres, par la réalisation de profils en travers calés en mètres NGF¹¹ afin de connaître l'évolution des fonds sur des zones à enjeu (points hauts du réseau hydraulique). Des observations sur le terrain permettent également d'affiner ce dispositif. Enfin, un simple suivi photographique permet de diagnostiquer l'évolution de la végétation aquatique.

¹¹ NGF : Nivellement Général de France

Conclusion et préconisations :

Ces analyses permettent notamment de juger de la pertinence de réaliser des actions visant :

- L'entretien de la végétation aquatique afin de recréer des chenaux centraux d'écoulement ;
- La suppression des vases et sables.

Aujourd'hui, il apparaît que le complexe hydraulique de Taligny n'est pas encore stabilisé et que les besoins en entretien sont annuels (voir opération IP8).

En 2022, le SBNM a mandaté l'entraide et solidarités pour entretenir la végétation aquatique sur le bras de Ciret afin de créer un chenal d'écoulement par suppression de la végétation aquatique (1,5 m de large) pendant 2 jours. La végétation aquatique au niveau du radier de la nouvelle confluence est également supprimée afin de ne pas surélever le niveau de l'eau. L'opération sera renouvelée en 2023. A noter la suppression de quelques embâcles gênants sur le Bras de l'Alleu réalisés en même temps que les travaux de restauration du Quincampoix.

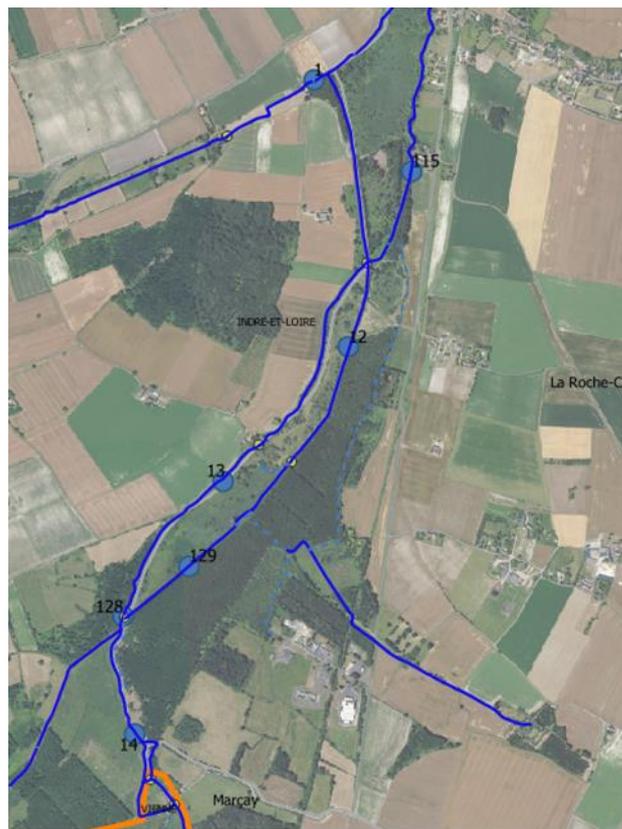


Figure 15: Dispositif de surveillance des flux sédimentaires (Source SBNM)

Concernant la suppression des vases et sables issus de l'érosion régressive, elle sera réalisée en 2023, ce qui nécessite un porter à connaissance ou un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, même sur des parties de réseau hydraulique classés fossés.



Figure 16: Exemple de vues avant et après travaux de contrôle de la végétation aquatique (photos SBNM)

4) Appréhender le fonctionnement général des cours d'eau

- **CS18 : Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : PNR LAT

Prestataire : Terraqua

Depuis 2014, l'opération était réalisée en régie par le technicien du PNR LAT avec un relevé mensuel effectué grâce au réseau de 10 piézomètres posés en 2014 et de 4 échelles limnimétriques.

Depuis juin 2018, l'action est complétée par l'intervention d'un bureau d'étude (Terraqua). Le prestataire a posé sur le site 6 sondes automatiques de relevés de niveau d'eau (3 dans des piézomètres et 3 sur des stations limnimétriques) pour avoir un suivi très fin des variations de niveaux.

L'ensemble des données collectées sont compilées avec celles stockées depuis 2013 (première étude hydraulique sur le site) et permettent d'avoir une analyse du fonctionnement hydrologique du site entre 2013 et 2019 sur la période avant travaux de restauration hydromorphologique du marais. Entre 2020 et 2022, le bureau d'étude Terraqua a réalisé la seconde phase de l'étude qui avait pour objectif de continuer le suivi du réseau hydraulique et de comparer les résultats après 2 ans d'observation pour mesurer les effets post-travaux.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	7 jrs	10 jrs
CC CVL	Non prévus	2 jrs
Montant consacré à l'opération (€ TTC)	Prévu	Réalisé
PNR LAT*	22 278 €	22 278 €

*Budget alloué à la prestation Terraqua en 2018 soldé en 2022.

Analyse :

L'étude engagée en 2018 s'est achevée en décembre 2022 et a permis de dresser un bilan sur les effets de la restauration du marais sur les fluctuations de la nappe alluviale.

Pour cela le bureau d'étude Terraqua s'est appuyé sur :

- Le relevé de 10 piézomètres dont 3 par sonde automatique depuis juin 2018,
- Le suivi de 6 stations limnimétriques des écoulements de surface, dont 3 par sondes automatiques depuis juin 2018 ;
- Des jaugeages réguliers des stations de débits et établir des courbes de tarages ;
- Les relevés mensuels effectués par le PNR LAT sur les piézomètres et stations limnimétriques non-équipées de sondes automatiques, effectués depuis 2014 par le technicien du Parc.

Les analyses réalisées par le bureau d'étude ont permis d'identifier le fonctionnement hydrologique du marais en différentes situations (basses eau, moyennes et hautes eaux) notamment sur la circulation des eaux en surface et en souterrain.

Parmi les observations marquantes relevées par l'étude, il est mentionné :

- Une réhausse du niveau moyen de la nappe alluviale de l'ordre de 40 cm sur la partie centrale du marais (zone de bas marais en amont de l'ancien pont canal) ;
- Sur l'ensemble du marais une hausse du niveau de nappe sur la période d'étiage. Cette augmentation est de hauteur variable selon les secteurs (aval, median, amont).
- L'augmentation du niveau de la nappe en période d'étiage permet d'éviter le dénoisement de la tourbe contenue dans le sol, sauf sur la zone de peupleraie communale (sud-est du marais) qui, malgré une hausse du niveau de nappe, reste dénoyée en étiage ;
- Pour les « hautes eaux » les résultats et les imprécisions des relevés topographiques ne permettent pas de définir une variation notable des niveaux en période crue. Il ne semble donc pas qu'il y ait un impact des travaux sur un risque d'inondation.



Figure 17: Vue aérienne de la partie centrale du marais au printemps 2022. La réhausse du niveau de la nappe permet l'inondation des zones les plus basses du marais (photo F. BERGE, SBNM)

Conclusion et préconisations :

L'étude réalisée par Terraqua a permis de caractériser les effets des travaux de restauration et de mesurer précisément leurs effets, en particulier, sur les variations de la nappe alluviale.

Il ressort ainsi qu'il y a eu des effets positifs avec une nette réhausse du niveau moyen de la nappe en particulier sur les périodes « critiques » d'étiages, ce qui permet de mettre en corrélation cette observation avec les résultats des suivis faune, flore et habitats réalisés ces 2 dernières années.

Cependant, l'étude a aussi mis en avant des manques et des imprécisions liés autant aux particularités géomorphologiques et naturelles du marais que sur le réseau de suivi mis en place. De fait, certains paramètres et résultats n'ont pu être mesurés par défaut de données fiables ou par manque d'information.

Aussi, l'étude s'est accompagnée de propositions qui permettront d'assurer une continuité du suivi de façon plus précise et plus complète. On peut ainsi citer :

- Le déplacement/création de certaines stations limnimétriques mieux positionnées pour mesurer les débits ;
- L'implantation de nouveaux piézomètres dans le marais et la création d'un piézomètre profond (atteignant le cénomaniens) ;
- Réaliser un modèle numérique du marais (couplant idéalement les aspects hydrodynamiques et hydrauliques), afin de pouvoir estimer le plus précisément possible les niveaux de très basses ou très hautes eaux.

Cela permettra d'avoir un réseau d'observations plus efficace qui permettra de continuer de mesurer les effets des travaux et le fonctionnement de l'hydrologie et hydrogéologie du marais. Ces données permettront d'assurer une gestion des habitats de la réserve en prenant en compte ainsi de façon plus complète l'hydrologie du marais et ces effets.

II – Gérer les habitats naturels et semi-naturels et les espèces associées et préserver les patrimoines

1) Maintenir et développer les habitats aquatiques et les zones humides

- **IP1 : Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Partenariat : GAEC Turquois

La mise en œuvre de l'action est réalisée par le conventionnement avec un agriculteur de la commune voisine de Marçay (37).

Une convention de mise à disposition gratuite des parcelles a été signée pour la période 2017 à 2020 avec le GAEC TURQUOIS et renouvelable par tacite reconduction de 1 an.

Cette convention définit les modalités de mise en pâturage du site de Taligny en respect des recommandations de la fiche action TE1.

Ainsi, sont prévus notamment :

- La mise en place d'un pâturage extensif, limité à 20 génisses (maximum instantané) ;
- Une mise en pâture à partir du 15 avril pendant 45 jours maximum pour la parcelle 1 (rive droite du fossé central) et à partir du 15 juin au plus tard et pendant 60 jours maximum pour la parcelle 2 (rive gauche du fossé central) ;
- Pas de fertilisation ;
- Pas d'intrants et produits phytosanitaires ;
- Broyage des refus réalisé par la CC CVL en fin de saison (Septembre).

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 jr	1 jr

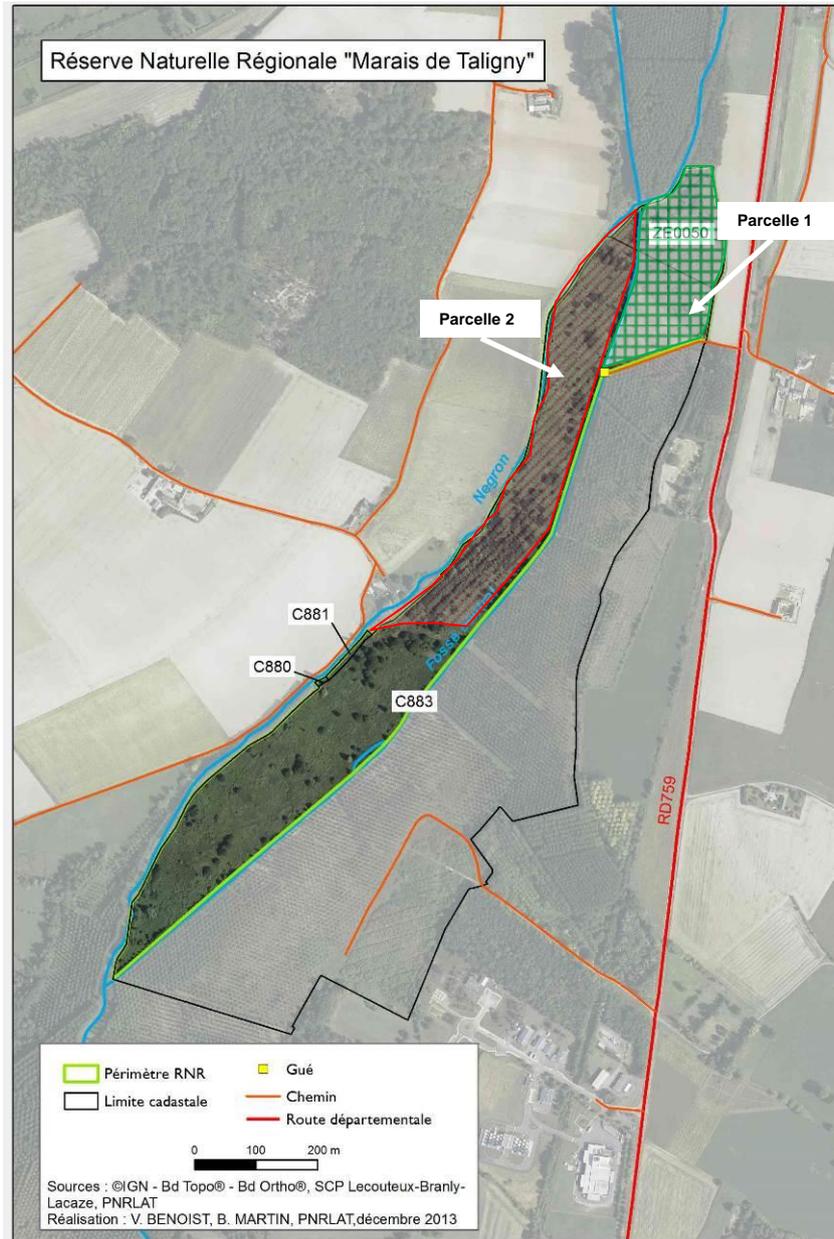


Figure 18: Localisation des parcelles pâturées

Analyse :

Le 16 mai 2022, 11 génisses ont été mises à l'herbe sur la parcelle 1 et y sont restées jusqu'au 7 juin, date à laquelle elles ont été basculées sur la parcelle 2. Les génisses sont restées sur la parcelle 2 jusqu'à début septembre (entre le 1^{er} et 09/09), période à laquelle elles ont profité d'un défaut de la clôture pour revenir sur la parcelle 1. Elles sont restées sur la parcelle 1 jusqu'à leur retrait le 17 octobre.

Au final, 11 génisses ont pâturé la parcelle 1 pendant 2 mois (64 jours) et la parcelle 2 pendant presque 3 mois (88 jours). Le chargement global a ainsi été de 0.31 UGB¹²/ha/an sur la 1^{ère} parcelle et est passé à 0.23 UGB/ha/an sur la seconde parcelle.

¹² UGB : Unité Gros Bovin

Le pâturage a ainsi été mis en place pendant 5 mois et a respecté les charges tolérées (maximum de 0.5 UGB/ha) et les durées de mises à l'herbe par parcelle.

Conclusion et préconisations :

Le pâturage 2022 a été mis en place dans les conditions prévues par la convention mais avec un temps de pâture de la parcelle 2 plus long que prévu (88 jours au lieu de 60). Les charges de pâturage ont quand même été respectées (max. 0.31 UGB/ha/an) du fait de la petite taille du cheptel (11 génisses).

Il faudra néanmoins veiller à ne pas trop dépasser les délais et/ou les adapter aux conditions actuelles du marais (hygrométrie des sols, état de la végétation) car les suivis sur la flore (CS15) ont mis en avant des effets de piétinement localisé de la végétation, en particulier sur les carex.

De plus, le mauvais état de la clôture ne facilite pas la gestion du troupeau qui peut facilement divaguer d'une parcelle à l'autre.

Une adaptation de la convention de pâturage était prévue en 2022, elle n'a pas pu se réaliser. Il sera nécessaire d'effectuer ce travail en 2023 afin d'améliorer la mise en œuvre de cette action.

- **IP2 : Entretien du parc de clôtures**

Réalisation :

Maitrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : Entr'aide & Solidarités – association d'insertion

L'état du parc de clôture est évalué chaque année et des travaux d'entretien sont réalisés afin de maintenir l'intégrité du parc et empêcher la divagation des génisses.

Pour ce faire, la CCCVL fait appel aux services de l'entreprise Entr'aide et Solidarité.

Temps consacré à l'opération (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	5 jrs	1 jr

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
Entr'aide & Solidarité - Clôtures, portes herbagères et débroussaillage, piquets clôtures	Non prévu	1 680€ TTC

Analyse :

L'entreprise Entr'aide & Solidarité est intervenue le 25 et le 26 avril 2022 pour débroussailler des ronciers devenant trop envahissants le long de la clôture et le long des chemins d'accès. La clôture le long du chemin de la cabane à poneys jusqu'au Négron et autour de la mare a été renforcée par l'ajout de pieux. Malgré tout, les génisses ont réussi à s'échapper par une trouée dans la clôture pour se retrouver dans la parcelle 2 (ouest du fossé central). Ce qui nécessitera en 2023 une nouvelle intervention de renforcement de clôture.

L'intervention de l'entreprise Entr'Aide et Solidarité sur cette action est couplée à l'action CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public. En effet, l'entreprise est également intervenue sur l'entretien des bords de chemins ouverts au public.

Conclusion et préconisations :

Le parc de clôture demeure dans un mauvais état général. Les réparations effectuées sont des réparations de « fortune » dans l'attente de la réfection complète du parc de clôture prévue courant 2023 mais dépendante de l'avancée du sentier de valorisation.

- **IP3 : Gestion des refus de pâturage par fauchage/broyage**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL

L'objectif est de réaliser une opération de broyage en début d'automne (septembre à octobre) après le retrait des bovins et avant que le marais soit trop humide.

Selon l'état des parcelles après pâturage et après concertation entre les cogestionnaires, un broyage pourra être réalisé sur la totalité ou une partie des parcelles afin de limiter les zones non-pâturés qui pourraient favoriser l'implantation de ligneux (ronces, saules, ...).

L'opération est réalisée en régie par les services techniques de la CC CVL.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
C CVL	1 jr	2 jrs

Analyse :

Pour l'année 2022, il a été proposé de réaliser le broyage uniquement sur la parcelle 2 (ouest du fossé central) afin d'éviter une pression trop forte sur l'ensemble de la végétation des pâtures de la réserve. L'objectif étant de tester l'alternance chaque année du broyage sur les 2 parcelles et prévoir uniquement de la parcelle 1 en 2023.

Le travail de broyage a été réalisé par les services techniques le 6 octobre.

Conclusion et préconisations :

Le broyage s'est correctement effectué sur la parcelle 2 et a été réalisé dans des conditions de portance des sols suffisantes qui permettent d'éviter leur dégradation.

Il sera intéressant de comparer l'état de la végétation avec la parcelle 1 en 2023 pour mesurer l'intérêt d'un broyage une année sur deux.

- **IP4 et IP5 : Création d'une mare et comblement du fossé de drainage sur la partie nord du site**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : SBNM

Prestataire : SARL Joly

Un ancien fossé de drainage est présent sur la pointe nord du marais et est connecté au Quincampoix, entraînant l'assèchement d'une partie de la roselière nord. Il était prévu au plan de gestion de combler ce fossé avec des matériaux tourbeux (reste de déblais de création des mares en 2019) sur une partie ou sa totalité en fonction des matériaux disponibles. Selon les possibilités

techniques et budgétaires, une petite mare à vocation pédagogique devait être créée en laissant une portion de ce fossé qui serait élargie.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 jr	2 jrs

Montant consacré à l'opération	Prévu	Réalisé
SBNM	16 704* € TTC	23 340* € TTC

* : cout englobant l'ensemble des opérations IP4, IP5 et IP8

Analyse :

Les travaux ont été réalisés en juin 2022 sur 10 jours par la SARL Joly en même temps que la restauration du Quincampoix (voir IP8 ci-après). L'ensemble du fossé de drainage a été comblé avec les déblais issus des terrassements des mares en 2019. Comme convenu au plan de gestion, une portion d'une dizaine de mètres du fossé a été conservé et élargie pour former une mare qui se situera près du Quincampoix. Les travaux ont été réalisés en même temps que la restauration morphologique de ce ruisseau.



Figure 19: localisation du fossé de drainage comblé (carte CPIE TVDL) et vue de la mare créée (F. BERGE, SBNM)

Conclusion et préconisations :

Le comblement du fossé va permettre de compléter les actions de restauration hydromorphologique du marais engagées depuis 2019 et limiter ainsi le phénomène de drainage de la nappe alluviale au cœur de la roselière. De fait, cumulé avec les travaux de restauration du ruisseau Quincampoix réalisé en même temps (création de radiers, d'un méandre et retalutage de berges), la nappe alluviale devrait être moins drainée et remonter sensiblement au cœur de la roselière nord. Le suivi piézométrique du site devrait permettre d'estimer à l'avenir les effets de ces actions sur l'hydraulicité de la zone.

2) Développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau en poursuivant leur restauration et leur entretien

- **IP8 : Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : SBNM

Assistance maitrise d'ouvrage : CC CVL

Prestataire : SARL Joly

Dans le cadre du contrat territorial des Bassins du Négron, Saint-Mexme-Vienne aval et affluents, il était prévu de poursuivre les actions de restauration entreprises ces dernières années sur le réseau hydraulique dans un but de restauration écologique globale autour de la RNR. Au sein de la RNR, il était notamment prévu de créer un méandre du Quincampoix sur la limite ouest de la réserve afin de restaurer sa morphologie, limiter son effet drainant sur le marais (réhausse par des radiers de 55 cm le niveau de la rivière) et d'améliorer les capacités de débordement du Quincampoix

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	10 jrs	2 jrs
SBNM	/	3 jrs

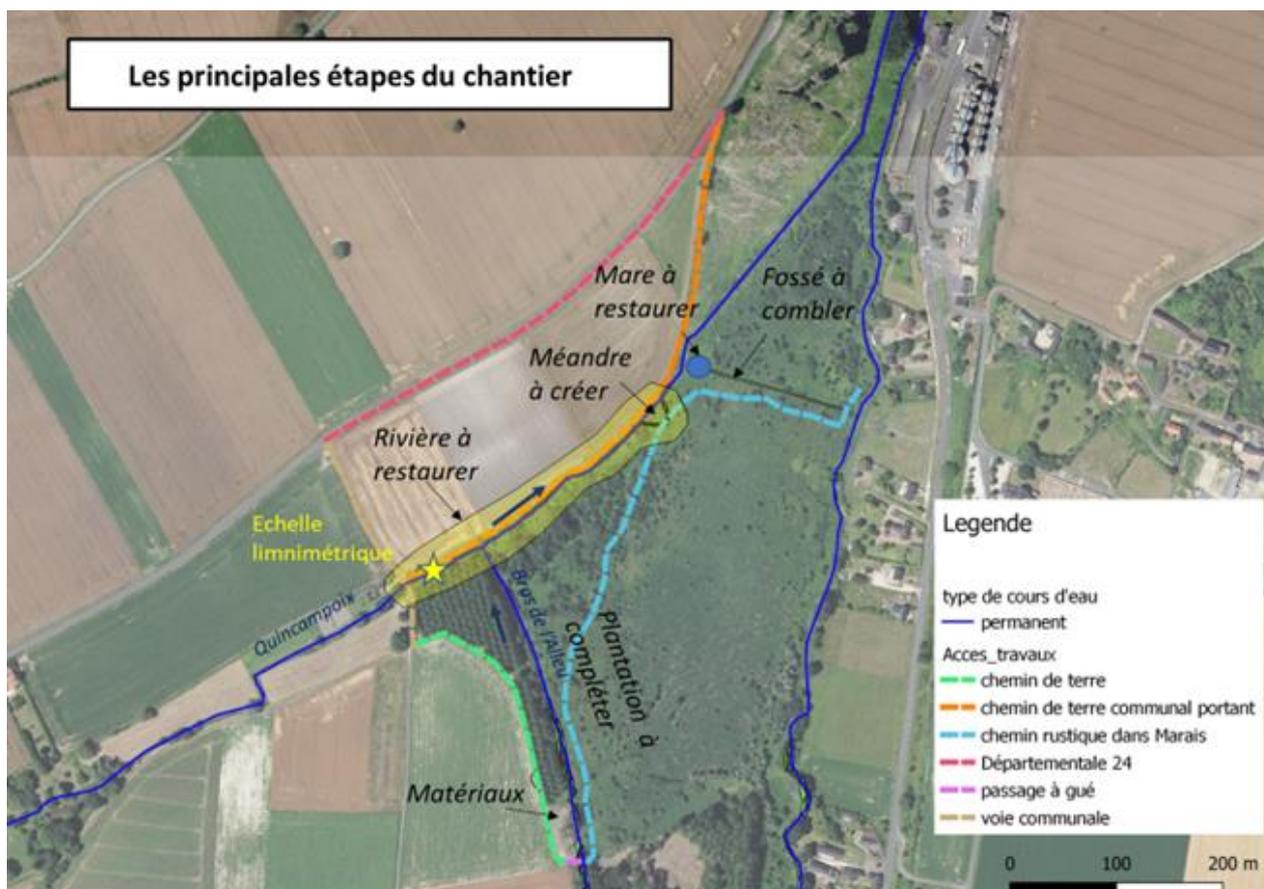


Figure 20: carte de localisation des travaux réalisés par le SBNM en 2022 (Source : rapport d'activité 2022 du SBNM)

Analyse :

Les travaux réalisés par le SBNM dans le cadre du Contrat Territorial étaient prévus en 2021, mais ont été réalisés en 2022 faute d'avoir les autorisations administratives à temps (dossier loi sur l'eau).

Les travaux ont consisté à restaurer la qualité des habitats aquatiques et les fonctionnalités écologiques associées sur 330 ml du Quincampoix et permettre la réhumidification du marais via un reméandrage du cours d'eau et le comblement d'un fossé transversal au marais (opération IP5).

L'ensemble des travaux réalisés sont les suivants :

- Une opération de reméandrage du cours d'eau en aval du site afin de rehausser le niveau de la nappe du marais voire favoriser le débordement du Quincampoix en période de hautes eaux dans le Marais de Taligny (création d'un nouveau bras et comblement de l'ancien) ;
- Création de 15 zones de radiers naturelles en pierres de champs (\varnothing 20 – 200 mm) pour remonter le fond du lit du ruisseau très incisé avant travaux et diversifier les écoulements ;
- Resserrement du lit mineur du ruisseau avec des banquettes de faibles hauteurs ;
- Mise en place de blocs (\varnothing 20 – 200 mm) pour diversifier les écoulements et les habitats aquatiques ;
- Gestion de la végétation pour la réalisation des travaux : élagage, débroussaillage, suppression des embâcles, bucheronnage, reconstitution des berges lorsque déstabilisées...



Figure 21: Travaux de restauration du Quincampoix et de création d'un méandre en bordure de la réserve (photo F. BERGE, SBNM)

Conclusion et préconisations :

Les travaux ont été intégralement réalisés et permettent de restaurer la morphologie d'un ruisseau qui était très dégradée (lit trop profond, envasé, berges abruptes, ...) permettant ainsi de recréer un milieu plus diversifié pour le ruisseau (berges adoucies, écoulements diversifiés) et limiter considérablement l'effet drainant du ruisseau sur la nappe du marais. Cette opération devrait ainsi avoir des effets très intéressants pour la qualité écologique du cours d'eau et du marais (drainage limité, habitats humides restaurés). Il sera intéressant de voir les effets cumulés de cette opération

avec celle du comblement du fossé de drainage (IP5) sur la remontée du niveau moyen de la nappe alluviale du marais.

3) Lutter contre le développement d'espèces envahissantes et/ou engendrant une dégradation de l'état général du site

- **IP11 Gestion des chardons (*Cirsium* sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL

Sur les zones pâturées, mais aussi à l'échelle du site, une lutte contre *C. vulgare* et *C. arvense* est réalisée avec un broyage localisé, afin d'éviter leur prolifération.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL (Service technique)	2 jrs	2.5 jrs

Analyse :

En 2022, un premier passage de broyage des chardons a été réalisé par les services techniques courant le mois de juin, pendant la période de floraison, et un second avant la fin de l'été en août. Le broyage a été réalisé du pont du Moulin Ciret, future entrée du sentier du marais, jusqu'à la nouvelle confluence. Il a été réalisé également en amont des travaux de restauration morphologique du Quincampoix mis en œuvre par le SBNM (IP8). Un repérage des zones a été réalisé au préalable afin d'établir une cartographie précise des secteurs à traiter et limiter ainsi le passage des engins.



Figure 19 : Travaux de fauchage des chardons (*Cirsium* sp.) par broyage fin août (photo : CCCVL)

Conclusion :

Le premier passage en juin s'est avéré insuffisant puisque les chardons ont repoussé de manière très dense surtout sur la parcelle située après le pont du moulin Ciret. Le second passage en août

s'est avéré nécessaire et a permis une bonne freinée de l'envahissement des chardons. Le travail est à poursuivre en 2023 en réalisant toujours au préalable un repérage sur le terrain. Les parcelles pâturées restent les zones d'intervention prioritaire.

- **IP12 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de faune**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL/PNR LAT

Afin d'éviter que le site ne souffre de la présence d'espèces exotiques envahissantes, une veille doit être organisée périodiquement afin d'avoir la capacité d'intervenir si ces espèces sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour mettre en place les mesures nécessaires (piégeages, captures ou destructions). Pour le cas du Ragondin déjà bien présent, un programme de piégeage devra être organisé avec un groupement de piégeurs.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	2 jrs	0.26 jrs
CC CVL	0.5 jr	1 jr

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC CVL	0 €	468 €

Analyse :

En 2022, une nouvelle espèce exotique a été découverte, il s'agit de l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) relevée sur le site par la présence d'une mue et d'individus morts. Pour autant, il n'a pas été observé de prolifération particulière de cette espèce dans les mares et le réseau hydraulique. De fait, aucune action particulière n'a été engagée sur cette espèce.

Concernant la problématique du ragondin, un piégeur bénévole s'est proposé pour réaliser un piégeage sur la réserve. Une autorisation de piégeage lui a été délivrée par les cogestionnaires avec des conditions de mise en œuvre strictes (piégeage par cage, uniquement du septembre à mars, dénombrement des prises, ...). Une convention a également été signée avec la CC CVL qui a fourni au piégeur des balises GPS de signalement afin d'équiper les cages directement sur smartphone en cas de prise.

Le piégeage n'a cependant pas encore été mis en place physiquement sur le site par le bénévole en 2022 mais a commencé le 6 mars 2023.



Figure 22: le photo piégeage témoigne d'une présence importante de ragondins sur la réserve (photo PNRLAT)

Conclusion et préconisations :

La réalisation concrète a tardé un peu à se faire mais devrait permettre de réguler les ragondins sur le site qui ont une forte tendance à se multiplier. Il sera nécessaire de pérenniser par la suite cette action, voire de la compléter pour assurer une pression suffisante.

Concernant les écrevisses de Louisiane, il pourra être envisagé en 2023 une session de piégeage par nasses appâtées pour définir plus précisément la présence de l'espèce sur le marais.

- **IP13 : Suivi et régulation des espèces exotiques envahissantes de flore**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL/PNR LAT

Prestataire : association d'insertion « Entr'aide »

Comme pour l'action IP12 portant sur la faune, une veille sera organisée périodiquement afin d'être en capacité d'intervenir si des espèces de flore exotique envahissante sont détectées. En cas de présence avérée, les cogestionnaires pourront intervenir rapidement pour réaliser des interventions et limiter leur présence.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	1.79 jrs
CC CVL	0.5 jr	1 jr
Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC CVL	0 €	600 €

Analyse :

En 2022, une station de Jussie (*Ludwigia peploïdes*) a été découverte par le PNR lors d'un suivi de la flore patrimoniale. Le jour de la découverte (07/06/2022) la station formait une tache d'environ 3-4 m² sur les vases exondées à une dizaine de mètres en retrait du fossé central sur une parcelle pâturée. Il a été décidé par les cogestionnaires d'intervenir rapidement sur ce point d'introduction avant que l'espèce ne prenne trop d'ampleur et devienne impossible à contrôler.

Plusieurs sessions d'arrachage ont ainsi été organisées. Afin d'éviter de laisser des morceaux de système racinaire et d'avoir des repousses, il a été opté pour un décapage du sol sur une vingtaine de centimètres.

La première session réalisée le 29/06/2022 a été faite en régie par les cogestionnaires et le SBNM. Des repousses ont été constatées par la suite durant l'été et une régénération complète de la plante avec une surface de recouvrement aussi grande qu'en juin.

De fait, après un essai de décapage avec un tractopelle de la CVL qui n'a pu aboutir faute de portance du sol, il a été fait appel à l'association de chantier d'insertion « Entraide » le 27/09/2022 pour réaliser un décapage manuel sur une surface d'environ 12-15m² avec évacuation des déblais hors site.

Il n'a pas été constaté de repousses par la suite. Une visite est faite tous les mois pour surveiller d'éventuelles reprises.



Figure 23: Station de jussie et étrepage en juin 2022 (photo PNR LAT)

Conclusion et préconisations :

Sous réserve qu'aucune repousse ne soit constatée, on peut considérer que l'action aura été efficace sur le contrôle et l'éradication de cette nouvelle espèce invasive sur la réserve. Elle aura quand même nécessité un temps et un suivi assez fort pour une surface initiale de quelques mètres carré, mais la résistance et la capacité de la jussie à pouvoir se développer, même à partir de quelques racelles, aura nécessité plusieurs interventions d'arrachage jusqu'à devoir décapier une surface de sol conséquente. Dans le même temps, des prospections ont été réalisées sur les zones alentours afin de s'assurer qu'aucune autre station ne se développait plus loin, fort heureusement sans nouvelle découverte.

Il sera nécessaire en début de saison estivale 2023 d'effectuer des prospections sur la zone décapée et sur le reste du marais pour pouvoir détecter toute nouvelle station de jussie. Auquel cas, il sera nécessaire de procéder au même traitement le plus tôt possible afin de limiter considérablement les volumes à traiter par la suite.

- **IP15 : Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : Commune de La Roche-Clermault

Assistance et suivi : CC CVL/PNR LAT

Partenaire et mise en œuvre : Association de chasse « la Rabelaisienne », Office Français de la Biodiversité.

Afin de limiter l'impact sur les cultures attenantes, mais également sur la RNR, une veille est organisée afin d'estimer la présence de grand gibier (Sangliers, Chevreuil européen ou Cerf

élaphe). Cette veille, si elle pointe une densité trop importante, pourra engendrer une régulation des espèces concernées, après concertation et validation de la commune et des cogestionnaires.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 jr	2 jrs
PNRLAT	1 jr	2.69 jrs

Analyse :

Suite à la nette augmentation de la population de sangliers constatée depuis 2020 au sein de la réserve et dans le cadre du plan de gestion, l'association de chasse « la Rabelaisienne » a proposé de mettre en place plusieurs opérations de battues afin de réguler la présence des sangliers au sein de la réserve. Il est rappelé que chaque demande faite par l'association est faite auprès de la commune qui, avant de valider l'opération, sollicite l'avis des cogestionnaires sur la nécessité de réaliser une battue. Dans le cadre du nouveau plan de gestion, le nombre de battue est limité à 4 maximum par année civile.

En 2022, 3 battues ont été organisées au sein de la réserve :

- Le 05/03/2022, sur la roselière sud, 8 sangliers ont été levés, 5 tués.
- Le 01/11/2022, sur la roselière sud, aucun sangliers levés et tués.
- Le 27/11/2022, sur la roselière nord, 1 laie avec des marcassins a été levée, 4 marcassins ont été tués.

Sur 2 sessions de battues, des agents du PNR et de la CC CVL étaient présents afin de voir le déroulé de l'opération, comptabiliser les autres espèces potentiellement dérangées et dresser un bilan de l'opération.

Sur ce dernier point, quelque Ardéidés (Hérons, Aigrettes), ainsi que plusieurs renards, blaireaux et chevreuils ont été dérangés mais sans impacts forts pour ces derniers (pas de tués ni de blessé). Les consignes données à chaque début de battues sur le tir uniquement du sanglier sont respectées.

Les services de l'Office Français de la Biodiversité sont systématiquement prévenus des battues et ont effectué 2 visites sur site.



Figure 21 : Dégâts de sangliers observés en limite de la RNR (photo : CCCVL)

Conclusion et préconisations :

Les opérations de battues de régulations ont une efficacité relative et sont déclenchées en fonction de la présence importante de sangliers sur la réserve. La mobilité des compagnies de sangliers qui peuvent s’implanter sur la réserve est très forte et, malgré des indices de présence (empreintes, photo piégeage, ...) sur et autour de la réserve, les 2 dernières battues ont eu un résultat limité. Néanmoins, à l’image de la battue organisée en mars, elles peuvent permettre de déloger (et réguler) des compagnies parfois d’une dizaine d’individus qui réalisaient des dégâts sur les cultures mitoyennes de la réserve. De fait, les battues ne doivent vraiment être déclenchées qu’en cas de présence forte de sangliers ou sur constat de dégâts de cultures proches du site.

4) Préserver les patrimoines

- **IP16 : Balisage des stations d’espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : PNR LAT

La présence d’espèces patrimoniales peut engendrer une gestion particulière et plus fine des espaces où elles se trouvent. Les stations des espèces doivent être localisées et délimitées annuellement afin que les actions de gestion (pâturage ou broyage) et d’entretien (entretien du sentier, des rives de cours d’eau) ne les impactent pas.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	0.5 jr	0.19 jr

Analyse :

En 2022, le PNR est intervenu pour baliser les stations de Jonc des chaisiers glauque (*Shoenoplectus tabernaemontanii*) sur la parcelle 2 (ouest du fossé central) avant le broyage de fin de saison afin d’éviter tout impact sur cette plante à haute valeur patrimoniale et protégée en région Centre-Val de Loire.

Les services techniques qui réalisent le broyage peuvent ainsi facilement repérer et éviter les stations grâce aux jalons mis en place et à la carte de localisation qui leur est remise.

Conclusion et préconisations :

L’opération est simple et efficace, elle permet le maintien des stations à haute valeur patrimoniale sans trop de contrainte. Il est nécessaire cependant de renouveler le balisage tous les ans.

- **IP17 : Création et maintien de stations d’êtrepage**

Réalisation :

Maîtrise d’ouvrage : CCCVL

Les milieux pionniers sont favorables à plusieurs espèces patrimoniales dont la Samole de Valérand. Le plan de gestion 2022-2033 prévoit pour l’année 2024 la création de stations d’êtrepage à différents endroits de la réserve afin de favoriser la présence de ces espèces.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CCCVL	Non prévu	1 jr

Analyse :

Les travaux de gestion de la jussie réalisés en juillet et en septembre ont permis également la création d'une nouvelle station d'étrepage sur la parcelle 2 par la surface de sol décapée pour réaliser l'arrachage de la plante exotique. Cette action est anticipée par rapport au programme d'action qui la prévoit initialement pour 2024, mais est justifiée par l'opportunité de la mesure de gestion et la nécessité d'agir rapidement vis-à-vis de l'introduction de la jussie sur la RNR.

Conclusions et préconisations :

L'action IP17 sera réellement réalisée en 2024 avec un suivi effectué sur les stations déjà présentes. Un suivi de la flore sur la placette étrepée en 2022 sera fait en 2023 afin de constater si des espèces patrimoniales sont présente à la suite de l'intervention.

- **CI1 : Entretien des abords des zones ouvertes au public**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL

Dans le cadre du plan de gestion, il est prévu un entretien des bords de chemins et des zones d'intérêt tous les ans pour que le sentier d'accès des visiteurs soit toujours dans un bon état permettant une bonne appréhension du milieu et de ses points d'intérêts par les visiteurs.

Dans l'attente de la création du sentier de valorisation, il est simplement réalisé un entretien du chemin « rustique » qui permet de faire le tour de la roselière nord.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL (incluant service technique et chargé de mission)	2.5 jrs	2.5 jrs
PNRLAT	0 jr	0.06 jr

Montant consacré à l'opération (en € TTC)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 150 €	1 680* €

**L'intervention de l'entreprise Entr'Aide et Solidarité sur cette action est couplée à l'action IP2 : Entretien du parc de clôture. En effet, l'entreprise est également intervenue sur l'entretien des bords de chemins ouverts au public.*

Analyse :

Le travail d'entretien est réalisé par les service techniques de la CC CVL à l'aide d'un tracteur équipé d'un broyeur. Les services techniques sont intervenus à deux reprises courant juin et fin de l'été du fait d'une repousse très forte de la roselière de plus d'un mètre suite au premier broyage.



Figure 22 : Entretien du chemin rustique réalisé par la CCCVL (Photo : CCCVL)

Conclusion et préconisations :

L'existence du chemin rustique est dépendante de l'avancée du projet de valorisation de la RNR. Les travaux de valorisation débutant à l'automne 2023, il est envisagé de reconduire l'action d'entretien de ce sentier de valorisation sur l'été 2023 afin de permettre d'accès au public sur la partir Nord de la roselière. Ce sentier permettra également le passage des engins de chantier nécessaire aux travaux de valorisation.

L'entretien des abords des zones de la réserve est à poursuivre selon l'évolution de la végétation et les nécessités d'intervention.

- **CI2 : Entretien le « pont de la réserve »**

Réalisation

Maîtrise d'ouvrage : CCCVL/La Roche Clermault

Le « pont de la Réserve » est un pont en pierre dont l'entretien est effectué régulièrement au niveau de sa végétation environnante, de son intégrité (structure, fondation) et de sa praticabilité, pour permettre un bon accès au site de manière sécurité.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	0.5 jr	0.5 jr

Analyse :

Les services techniques sont intervenus une demi-journée en juin pour réaliser un débroussaillage au niveau du pont et à l'entrée de la réserve. De l'élagage a également été nécessaire afin de dégager l'accès et d'éviter la dégradation des maçonneries du pont.

Conclusion et préconisation :

Le « pont de la réserve » va devenir l'entrée principale de la réserve dans le cadre du projet de valorisation. A cet effet, une étude de viabilité concernant la structure du pont va être menée afin de connaître le poids soutenable par cet ouvrage et un garde du corps devra être posé pour assurer la sécurité des visiteurs.

Ces travaux s'inscrivent dans les actions de valorisation de la réserve et l'action CI2 reste donc à poursuivre régulièrement, tous les deux ans comme indiqué dans le plan de gestion.

III – Valoriser les patrimoines du site auprès des publics, encourager les activités économiques comme sociales

1) Équiper le site pour l'accueil des publics cibles

- **CI3 : Implantation d'un cheminement pour l'accès du public**
CI5 : Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL

Assistance maîtrise d'ouvrage : PNR LAT

Ces 2 opérations combinées ont pour objectif de permettre aux publics de découvrir de façon encadrée ce site sensible avec la création d'un cheminement comportant platelage, passerelles et observatoires. La création du sentier doit s'accompagner dans le même temps de l'aménagement d'un accès sécurisé pour l'accueil des visiteurs et l'intégration paysagère d'une aire de stationnement réservée aux véhicules légers et à un bus ainsi que d'une aire de pique-nique.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	34 jrs	5 jrs
PNRLAT	6 jrs	1.31 jrs

Analyse :

En 2022, la CC CVL a travaillé sur la recherche d'un cabinet d'architecte-paysager qui serait en mesure de réaliser l'étude d'avant-projet ainsi que toutes les étapes préparatoires (autorisation d'urbanisme, consultation des entreprises, ...) et la maîtrise d'œuvre de la réalisation des travaux. Pour cela, une consultation a été réalisée et après analyse des offres, un groupement de 2 bureaux d'étude a été retenu pour travailler sur ce projet. Le marché a été engagé en tout début d'année 2023 et le travail de préparation du projet de cheminement et d'aire d'accueil et stationnement sera donc sera réalisé dans la continuité.

Conclusion et préconisations :

La mise en œuvre de l'opération a pris un peu de retard mais sera concrètement engagée avec la mission de maîtrise d'œuvre en 2023 et un début des travaux estimé fin 2023. En effet, la sensibilité écologique du site ne permet une réalisation de travaux que sur les périodes hors reproduction d'espèces et hors inondation. De fait, il est préférable d'intervenir en automne et au début de l'hiver.

2) Coordonner les usages

- **PA1 : Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur le site**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC CVL

Pour favoriser la présence du public sur site dans de bonnes conditions et éviter les usages antagonistes synchrones, les cogestionnaires doivent assurer la capitalisation de l'ensemble des interventions prévues sur site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.13 jr

Analyse :

Le PNR a été sollicité plusieurs fois en 2022 par des structures pour avoir des autorisations de réaliser des animations sur le site. Pour faciliter le suivi des différentes activités organisées et éviter d'avoir des usages contradictoires (sorties nature pendant une opération de broyage de végétation par exemple), il a été créé un calendrier en ligne consultable et modifiable par les cogestionnaires sur lequel chaque activité est indiquée avec les références de l'organisateur et le nombre de participants ainsi que le thème.

Cela a également l'avantage d'avoir un suivi plus aisé pour dresser un bilan annuel de la fréquentation de la réserve.

Conclusion et préconisations :

La mise en œuvre du calendrier, encore à l'essai aujourd'hui, semble un outil adapté pour assurer un suivi des différentes activités. Pour l'instant ces dernières restent limitées (une dizaine en 2022) mais avec la création prochaine du sentier, la fréquentation devrait nettement augmenter et ce travail de recensement prendra tout son sens.

3) Promouvoir le site

- **CC1 : Conception, diffusion de support de communication**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC CVL

Il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre des outils de communication destinés à faire connaître le site, valoriser ses patrimoines naturels, culturels et paysagers, l'insérer dans une offre locale cohérente. Pour cela, il faut encourager les publics cibles à découvrir le site et participer aux différentes offres proposées. Cette opération peut prendre de nombreuses formes de communication : articles (web, presse), encart dans des revues, site net, plaquette d'information, etc...

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	7 jrs	Non réalisé
PNRLAT	3 jrs	Non estimable

Analyse :

En 2022, plusieurs articles ont été diffusés pour communiquer sur l’extension de la réserve et la mise en œuvre du nouveau plan de gestion (voir annexe 1) :

- Sur Saumur kiosque (www.le-kiosque.org) le 21/03/2022
- Sur le site du PNR LAT (www.parc-loire-anj/ou-touraine.fr) et les posts sur le facebook du Parc (<https://fr-fr.facebook.com/pnr.loire.anjou.touraine>) ;
- Sur le journal « la Nouvelle République » le 14/08/2022 ;
- Sur les « Nouvelles du bassin de la Loire » numéro de juin 2022.

Enfin, dans le cadre des 40 ans du réseau « Réserve Naturelle de France » auquel le Parc est membre, le marais de Taligny a été choisi pour figurer parmi les 40 réserves naturelles (sur plus de 350 en France) présentées dans l’ouvrage spécialement édité pour les 40 ans : « *Réserve Naturelle de France. Des femmes et des hommes, les âmes discrètes de la protection de la nature* » édition Plumes de carottes.



Figure 24: Ouvrage photographique de RNF (édition Plume de carotte) - photos de Patrice TERRAZ



Pour cela, le photographe Patrice TERRAZ est venu sur le site accompagné du Parc pour réaliser des photos qui ont permis de présenter la réserve de Taligny. L’ouvrage est disponible en librairie (30 €).

Figure 25: Photographie du marais de Taligny par Patrice TERRAZ



Conclusion et préconisations :

L'opération est encore en cours de mise en œuvre et ne bénéficie pas encore d'une stratégie de communication. Cependant, les événements importants de la vie de la réserve sont relayés par voie de presse auprès du public ou sur les réseaux sociaux. Des outils de communication seront à développer dans les prochaines années avec l'ouverture du site au public.

4) Informier et sensibiliser les publics

- **CC2 : Développement d'un programme d'animation à destination du public**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC CVL

Partenaire : CPIE TVDL

L'opération doit permettre, en s'appuyant sur l'offre actuelle, d'élaborer un ensemble d'animations innovantes et abordant les différents patrimoines du site afin de positionner le marais de Taligny comme un élément fort dans le paysage éducatif, culturel et touristique local, départemental, voire (inter)régional. L'opération peut s'appuyer sur différentes interventions comme des chantiers bénévoles, le « géocaching », des conférences, publications d'articles dans des revues naturalistes spécialisées, contributions lors des rencontres naturalistes locales et régionales, inscription du site dans le comptage Wetland, sessions collectives d'inventaires multi taxons, stage photographique ou d'illustrations encadré par un professionnel reconnu etc...

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	2 jrs	1 jrs
PNRLAT	2 jrs	5 jrs

Analyse :

Le Parc a travaillé avec la CC CVL et le CPIE TVDL à la construction de propositions pour mettre en place un programme d'animations par type de public cible pour accueillir des groupes constitués. À savoir : scolaires de la maternelle au lycée, structures de loisirs, structures médicoéducatives, étudiants, habitants/famille, randonneurs et naturalistes.

Résultats : 14 propositions d'animations ou de séjours prenant en compte les connaissances et attentes de chaque type de public.

Plusieurs autres animations ont également été organisées :

- Le 11 janvier 2022, une sortie organisée par Touraine Interage Université, encadrée par M. Macaire avec 18 personnes et portant sur l'histoire du marais, sa pédologie et géologie ;
- Le 10 août 2022, organisée par le CPIE avec 4 personnes pour présenter sa gestion et le site ;
- Le 17 septembre 2022, organisée par le CBNBP/PNR avec 12 personnes sur la découverte de la flore et de la fonge du marais ;
- Le 24 septembre 2022, organisée par le CPIE avec 5 personnes axée sur le thème cours d'eau et zones humides. ;
- Le 15 octobre 2022, réalisation d'un chantier bénévole organisé par le CPIE TVDL. Thème sur la mise en place d'une protection d'une mare avec une clôture en saule tressé. 8 participants plus organisateurs.
- Le 21 octobre, animation scolaire (28 élèves de GS/CP de la Roche-Clermault) organisée par la Fédération de pêche d'Indre et Loire sur le thème de la découverte des milieux aquatiques.



Figure 26: Chantier bénévole pour la réalisation d'une protection de mare (octobre 2022, photo CPIE TVDL)

Conclusion et préconisations :

Malgré l'absence de sentier aménagé le marais commence à susciter de plus en plus de demandes de découverte et d'interventions. Bien qu'encore limitées, les animations tendent à se développer de plus en plus sur le site. De plus, des propositions ont été acté d'inclure la découverte du Marais de Taligny dans le programme éducatif du Parc pour une réponse sur mesure aux publics cibles.

5) Recueillir et transmettre le savoir faire

- **MS1 : Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC CVL

Les cogestionnaires et leurs partenaires doivent favoriser la transmission des informations liées à ce site auprès des étudiants. Les travaux hydrauliques, les suivis scientifiques et la gestion administrative du site représentent potentiellement des sujets de présentation auprès des autres gestionnaires ailleurs en France. Lors de colloques par exemple, les cogestionnaires doivent ainsi communiquer sur l'expérience accumulée, sur les points de réussites et les difficultés pour que les autres gestionnaires puissent s'en inspirer.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	3 jrs	0.77 jr
CC CVL	2 jrs	2 jrs

Analyse :

Deux interventions auprès d'étudiants ont été réalisées en 2022 :

- Le 28 juin la SEPANT¹³, est intervenue dans le cadre d'une formation flore-habitats à destination des techniciens de rivière du département avec 10 participants ;
- Le 29 septembre M. COROLLER, formateur pour une licence professionnelle en écotourisme de Saumur, a encadré une sortie découverte du site avec 25 étudiants et abordé avec un exemple concret, la valorisation écotouristique d'un site, ainsi que la démarche de réflexion, conception, mise en place de ce qui sera proposée sur la RNR/ENS ;
- Le 4 octobre le Parc est intervenu comme tous les ans auprès d'étudiants en environnement de l'école polytechnique universitaire de Tours pour aborder sur une demi-journée l'histoire du marais et la mise en œuvre des plans de gestion. Les étudiants complètent cette visite avec des relevés de botanique sur le site.

La Parc fait également part de son retour d'expérience sur la création de la RNR auprès des différentes instances comme la Fédération des PNR dans le cadre de son travail sur la Stratégie Nationale sur les Aires Protégées.

Conclusion et préconisations :

La communication et le partage d'expérience vis-à-vis du travail réalisé sur la RNR du marais de Taligny mériteraient d'être développée plus largement. Actuellement les canaux de communication sont limités à un environnement assez proche ou qui connaissent déjà le site depuis longtemps. Il faudra essayer de travailler ce sujet sur les prochaines années afin de faire partager plus largement le travail accompli sur ce site.

IV - Collaborer pour suivre et optimiser le bon fonctionnement de la réserve

1) Assurer une mise en œuvre dynamique du plan de gestion

- **MS2 : Organisation et participation aux comités consultatifs**
EI3 : Rédactions du bilan d'évaluation annuelle

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT/CC CVL

La tenue régulière des différents comités permet les échanges entre les différentes parties prenantes, la prise de décisions, la présentation des travaux menés et la validation des programmes d'actions annuels. Ils sont organisés par les cogestionnaires sur un rythme minimum d'une fois par an. A cette opération, s'ajoute également la rédaction tous les ans du bilan d'évaluation annuel rédigé sous la forme du présent « rapport d'activité annuel ». Ce document dresse un bilan des actions réalisées durant l'année écoulée et permet de partager les résultats des actions menées, analyse leurs effets et facilite le porté à connaissance pour l'ensemble des

¹³ SEPANT : Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine

différents acteurs liés à la RNR et des membres du comité consultatif de gestion. Ce document est adressé tous les ans aux membres du comité avant chaque réunion annuelle pour information.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	11 jrs	7.12 jrs
CC CVL	7 jrs	8 jrs

Analyse :

Le comité consultatif a été réuni une fois le 28/04/2022 à la mairie de La Roche-Clermault. Il a permis de présenter le bilan de l'année 2021, le programme et budget des opérations pour 2022, de faire le point sur le nouveau plan de gestion et de valider des autorisations de captures pour des suivis naturalistes. Le rapport annuel 2021 a été rédigé et remis aux membres du comité. Il est téléchargeable sur ce lien : [Rapport d'activité 2021](#).

Conclusion et préconisations :

La réunion des membres du comité consultatif est l'occasion de présenter tous les points importants d'actualité de la réserve et de valider les propositions ou d'apporter les modifications nécessaires. Il permet également d'informer sur les orientations de gestion du site et de concerter tous les avis des différents acteurs. Cette étape importante permet la bonne compréhension par tous des objectifs du plan de gestion et l'appropriation de ce dernier pour chaque acteur.

2) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve

- **MS3 : Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC CVL.

Cette action repose sur le travail réalisé par les techniciens et chargés de mission en charge de la mise en œuvre du plan de gestion pour chaque cogestionnaire, à savoir :

- Pour la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire : Mmes Sandra ARSONNEAU, Pauline SILVERT et M. Arnaud DECAS ;
- Pour le PNR Loire-Anjou-Touraine : MM Guillaume DELAUNAY et Bastien MARTIN.

L'essentiel du travail consiste à préparer les éléments nécessaires pour réaliser les appels d'offres (travaux, études, ...), suivre les chantiers des travaux, préparer les dossiers administratifs indispensables à la bonne exécution des travaux, préparer les demandes d'aides financières auprès des partenaires (Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, dossiers FEADER), animer les réunions et rédiger les comptes-rendus et assurer une concertation régulière avec tous les acteurs du site.

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	12 jrs	13.85 jrs
CC CVL	7 jrs	12 jrs

Analyse :

Pour le Parc, en 2022, les démarches liées au renouvellement du plan de gestion et à sa validation auprès des différentes instances ont été assez chronophages. A cela, il est nécessaire de rajouter les démarches de consultation dans le cadre des marchés publics engagés pour réaliser les suivis

sur les 2 prochaines années (2023-2024), le dépôt des demandes de fonds (FEADER pour 2022), Région pour 2023 ce qui a entraîné un dépassement relatif du temps prévus initialement (2.3 jours) Une réunion entre cogestionnaire et partenaires financiers (Région et département) a également été organisée le 23/11/2022 à Montsoreau pour préparer le programme des opérations de 2023. Cette réunion très technique permet également le calage des opérations sur les plans administratifs et financiers. Elle aura vocation à être renouvelée tous les ans en fin d'année.

Pour la CCCVL, le renouvellement du plan de gestion a également représenté un temps de travail assez conséquent avec la prise en main du montage financier ou encore l'adaptation du programme d'actions. La recherche de financements a également été importante notamment pour la valorisation touristique du marais. Des dossiers de demande de subventions ont été adressés au fonds FEADER, à la région Centre-Val de Loire et au département d'Indre et Loire. Ceux-ci ont reçus des avis favorables permettant un financement à 80 % du projet. La Fondation du Patrimoine a aussi été sollicité dans le cadre de son appel à projets national mais le dossier a été classé comme non-éligible. Des contacts sont toujours en cours pour la recherche d'autres fonds d'aide auprès de la Fondation du Patrimoine.

En parallèle, la tenue des comités consultatifs, la rédaction du rapport d'activité et les démarches inhérentes à la gestion de la RNR ont été réalisées par le PNR LAT et la CC CVL ce qui permet d'être efficace sur la réalisation des documents et l'organisation des rencontres.

Enfin, nous signalerons l'arrivée d'un nouvel agent en charge du suivi du site pour la CC CVL : Mme Pauline SILVERT, arrivée en septembre 2022 en tant que chargée de mission Milieux Naturels au pôle GEMAPI a pour mission d'assurer le suivi et la mise en œuvre des actions pris en charge par la CCCVL dans le cadre du plan de gestion de la RNR.

Conclusion et préconisations :

Le suivi administratif pour la mise en œuvre du plan de gestion reste une des opérations les plus chronophage. En effet, réalisation des consultations, les recherches et demandes de financements multi-partenariales et réalisées en double (même démarche pour chaque cogestionnaire) amènent à un besoin de temps-agent important et à renouveler chaque année. Afin de limiter les pertes de temps, des échanges et des réunions annuelles sont organisées par les cogestionnaires et avec les partenaires pour organiser de manière plus efficace les demandes des subventions annuelles ou pluriannuelles (cas du FEADER).

3) Gérer le fonctionnement financier et administratif de la réserve

- **MS4 : Mise en place d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : CC CVL.

Cette action consiste à concevoir et mettre en place des outils permettant une gestion facilitée et une compréhension aisée du site et des opérations liées au plan de gestion (tableau de bord).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 jr	1 jr

Analyse

Un tableau de suivi financier de mise en œuvre des opérations par l'ensemble des maîtres d'ouvrage est en cours de préparation. Ce tableur numérique devrait permettre de synthétiser

l'ensemble des dépenses et recettes chaque année dans le cadre du plan de gestion. Celui-ci devrait être opérationnel en 2023.

Conclusion :

Un travail important doit être encore mené afin d'harmoniser et automatiser le suivi financier des actions inscrites dans le plan de gestion afin de gagner en lisibilité entre les acteurs et en rapidité de synthèse lors de besoins spécifiques (Comité consultatif, sollicitation technique et politique, ...).

4) Suivre et appliquer les évolutions réglementaires de la réserve

- **SP2 : Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve.**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : PNR LAT, CC CVL et OFB¹⁴.

La surveillance du site est réalisée dans le cadre des différentes visites réalisées sur place pour toutes les opérations de suivis, d'études ou de travaux.

L'objectif est de veiller à ce qu'aucune dégradation ou activité nuisible au site ne se développe sur la réserve en respect du règlement propre à la RNR.

Les cogestionnaires ne disposant pas d'agents commissionnés pour effectuer les missions de police de l'environnement en cas d'infraction, c'est l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) qui est alors contacté.

Un suivi des évolutions réglementaires (jurisprudence, évolution du code de l'environnement, etc ...) est également effectué par les cogestionnaires qui peuvent aussi instruire des demandes d'autorisations pour certaines activités sur la réserve (autorisation de passages, etc ...).

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
PNRLAT	1 jr	0.29 jr
CC CVL	1 jr	1 jr

En 2022, aucune infraction n'a été constatée ou a nécessité une intervention de la police de l'environnement. L'OFB est intervenu 2 fois sur le site en cours de battue de régulation de sangliers pour vérifier que les conditions de sécurité étaient respectées.

Les cogestionnaires ont été amenés à instruire avec la région une demande d'autorisation d'un particulier pour passage d'engins de débardage sur le bord de la réserve afin d'évacuer des peupliers d'une parcelle voisine. Le requérant a reçu un avis favorable du comité consultatif et une autorisation du Président de la région Centre-Val de Loire.

- **EI5 : Exercer une veille sur les potentialités de la réserve**

Réalisation :

Maîtrise d'ouvrage : Commune/CC CVL

Le périmètre du site peut être amené à évoluer selon les opportunités foncières, que les cogestionnaires garderont en vue afin de permettre le développement de la RNR.

¹⁴ OFB : Office Français de la Biodiversité

Temps consacré aux opérations (en j)	Prévu	Réalisé
CC CVL	1 jr	1 jr

Analyse

Une veille foncière est toujours faite par la CCCVL via l'application *vigifoncier*. Quelques prises de contact ont également été réalisés avec des propriétaires riverains de la RNR sans volonté affirmée de céder pour le moment leurs terres. Les discussions se sont basées à ce jour sur des échanges à l'amiable.

Conclusions et préconisation

Cette veille est réalisée par la CCCVL de manière générale sur l'ensemble de son territoire. Elle est à poursuivre en fonction des opportunités. Certaines parcelles qui jouxtent la RNR ont un potentiel écologique fort. Certaines situées au bord des cours d'eau permettraient de mener des travaux de restauration hydromorphologique en amont des travaux déjà réalisés par le SBNM.

C – Synthèse des actions 2022

Opérations réalisées en 2022	Code	Maitre d'ouvrage	Intervenant	Cout total (en € TTC)	Temps suivis (jours)
Veille patrimoniale et inventaires complémentaires	CS2	PNRLAT	CBNBP		2.95 (PNR)
Suivi des communautés piscicoles : pêche pied d'ouvrage	CS4	SBNM	FDPMA 37	1 800€	1 (CVL) 1 (SBNM)
Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture et STOC rozo	CS7/CS8	PNR LAT	Sylvain Courant Naturaliste	3 150€	5.58 (PNR)
Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations	CS11	PNR LAT			2.88 (PNR)
Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	PNR LAT	CPIE TVDL	2 160 €	0.13 (PNR)
Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe	CS17	SBNM/CCCVL		/	4 (CVL) 4 (SBNM)
Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron	CS18	PNR LAT	Terraqua	22 278 €	2 (CVL) 10 (PNR)
Mise en place et suivi d'un éco-compteur	CS20	PNR LAT	S. COURANT	3 150 €	5.8 (PNR)
Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)	IP1	CC CVL	Gaec Turquois		1 (CVL)
Entretien du parc de clôture	IP2	CC CVL	Entr'aide & Solidarités	1 680 €	1 (CVL)
Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage	IP3	CC CVL			2 (CVL)
Création d'une mare / Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site	IP4/ IP5	SBNM	CC CVL	23 340€	2 (CVL)
Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve	IP8	SBNM	CC CVL/ SARL Joly		2 (CVL) 3 (SBNM)
Gestion des chardons (Cirsium sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)	IP11	CC CVL			2.5 (CVL)
Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)	IP12	CC CVL/PNR LAT		468€	0.26 (PNR) 1 (CVL)
Suivi et régulation des EEE de flore	IP13	CC CVL/PNR LAT	Entr'aide & Solidarités	600€	1.79 (PNR) 1 (CVL)
Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier	IP15	CC CVL/PNR LAT	Association de chasse / OFB		2 (CVL) 2.69 (PNR)
Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)	IP16	PNR LAT			0.19 (PNR)
Création et maintien de stations d'étrepage	IP17	CC CVL			1 (CVL)
Entretien des abords des zones ouvertes au public	CI1	CC CVL	Entr'aide & Solidarités	1 680€	2.5 (CVL) 0.06 (PNR)
Entretien le "pont de la réserve"	CI2	CC CVL/ La Roche-Clermault			0.5 (CVL)

Implantation d'un cheminement pour l'accès du public / Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais	CI3/ CI5				5 (CVL) 1.31 (PNR)
Développement d'un programme d'animations à destination du public	CC2	PNR LAT/CC CVL			1 (CVL) 5 (PNR)
Recueillir et encadrer les sorties/intervention sur le site	PA1	PNR LAT/CC CVL			0.13 (PNR)
Développement de projets éducatifs avec les scolaires	PA3				
Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de site	MS1	PNR LAT/CC CVL			0.77 (PNR) 2 (CVL)
Organisation et participation aux comités consultatifs / Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR	MS2/EI3	PNR LAT/CC CVL			3.08 (PNR) 8 (CVL)
Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033	MS3	PNR LAT/CC CVL			13.85 (PNR) 12 (CVL)
Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs	MS4	CC CVL			1 (CVL)
Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve	SP2	PNR LAT/CC CVL/OFB			0.29 (PNR) 1 (CVL)
Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve	EI5	CC CVL			1 (CVL)
TOTAL				60 306 €	50 jrs PNR, 8 jrs SBNM et 56.5 jrs CC CVL

D – Bilans financiers 2022

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d’ouvrage de la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire en 2022 – fonctionnement et investissement :

Bilan financier – Volet Environnement			CC-CVL	Région Centre Val-de-Loire		FEADER	
Actions	Dépenses réelles HT	Dépenses réelles TTC	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Entretien clôture et débroussaillage (Entraides & Solidarités) (IP2 et CI1)	1 660,00 €	1 660,00 €	- €	50%	830,00 €	50%	830,00 €
Arrachage Jussie (Entraides & Solidarités) (IP13)	600,00 €	600,00 €	- €	50%	300,00 €	50%	300,00 €
Animation annuelle (Poste CC-CVL)	14 823,50 €	14 823,50 €	1390,83 €	47%	6 020,92 €	50%	7411,75 €
Total	17 083,50 €	17 083,50 €	1 390,83 €		7 150,92 €		8 541,75

Bilan financier – Volet Valorisation			CC-CVL	Région Centre Val-de-Loire		FEADER	
Action	Dépenses réelles HT	Dépenses réelles TTC	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Valorisation – gestion et suivi projet (poste CC CVL)	4 271,64 €	4 271,64 €	1 580,51 €	13 %	555,31€	50 %	2 135,82 €
Total	4 271,64 €	4 271,64 €	1 580,51 €		555,31€		2 135,82 €

Bilan financier des actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en 2022 - Fonctionnement :

				2022						
		Type dépense	Coûts HT	Coûts TTC	Région-RNR		FEADER		Autofinancement PNR LAT	
					Taux aide	Montant	Taux aide	Montant	Montant	
SUIVIS 2022 prestations externalisées	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture	CS7	Fonct.	3 150,00 €	3 150,00 €	50%	1 575,00 €	50%	1 575,00 €	- €
	Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO	CS8	Fonct.							
	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères	CS15	Fonct.	1 800,00 €	2 160,00 €	50%	1 080,00 €	50%	1 080,00 €	- €
Régie PNR	Animation et suivis (poste PNR)		Fonct.	14 161,20 €	14 161,20 €	50%	7 080,60 €	50%	7 080,60 €	- €
	Frais indirects éligibles (15% basé sur coûts salaires)		Fonct.	2 124,18 €	2 124,18 €			50%	1 062,09 €	1 062,09 €
Total actions 2022				21 235,38 €	21 595,38 €		9 735,60 €		10 797,69 €	1 062,09 €

ANNEXE

Annexe 1 : Revue de presse Article du « *saumur kiosque* » du 21/03/2022

Chinonais. Marais de Taligny : 15 hectares supplémentaires pour le site e... <https://www.le-kiosque.org/chinonais-marais-de-taligny-15-hectares->

[Vie de la cité](#)

Chinonais. Marais de Taligny : 15 hectares supplémentaires pour le site et une ouverture au public

Publié le 21/03/2022

Après plusieurs années de travaux de restauration, le Conseil régional Centre-Val de Loire vient de valider, ce vendredi 18 mars, l'extension de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Taligny. Elle s'accompagne de la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion visant à définir les actions de protection, de suivi de la biodiversité et d'ouverture du site au public.



Le marais de Taligny est un site naturel d'un grand intérêt pour la biodiversité qu'il abrite. Situé sur la commune de la Roche-Clermault, au sud-ouest de Chinon, il constitue une des zones humides les plus importantes du territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Il est également inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles d'Indre-et-Loire depuis 2012. Plus de mille espèces s'y épanouissent, telles que la Loutre d'Europe, l'Agrion de Mercure, le Campagnol amphibie et le Martin pêcheur d'Europe, parmi les plus emblématiques. La flore y est également remarquable avec treize espèces à forte valeur patrimoniale recensées, dont le Jonc des chaisiers glauque, le Pigamon jaune et la Samole de Valérand, une petite plante herbacée qui pousse l'été au bord des mares asséchées.

Une extension de 15 hectares et un nouveau plan de gestion pour 2022-2033

Le vendredi 18 mars dernier, le Conseil régional Centre-Val de Loire a validé l'extension de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Taligny. Ce site d'exception passe désormais de 19,7 à 35,4 hectares. Une importante concertation des acteurs du territoire a permis d'élaborer le nouveau plan de gestion de la réserve (2022-2033). Porté par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR), rédigé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire, appuyés de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL), ce dernier définit l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour les 12 prochaines années afin d'assurer :

Confidentialité

Chinonais. Marais de Taligny : 15 hectares supplémentaires pour le site e... <https://www.le-kiosque.org/chinonais-marais-de-taligny-15-hectares-sup>

- le développement de la connaissance des patrimoines du marais ;
- la gestion des habitats naturels et des espèces ;
- la valorisation du site pour le public et la croissance des activités socio-économiques dans et autour du marais ;
- l'administration et le bon fonctionnement de la réserve.

La gestion de la RNR et la mise en œuvre des opérations de valorisation et de restauration des habitats seront à nouveau portées par la Communauté de communes, assistée du PNR. Ce dernier assure également les suivis scientifiques et naturalistes.



Un site majeur protégé bientôt ouvert au public

Dans les années 70, le fonctionnement du marais est perturbé par des travaux d'assèchement. En 2019, le Parc Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire proposent des travaux hydromorphologiques pour restaurer les fonctions écologiques et préserver la biodiversité du marais. La limitation du drainage et la restauration du cours d'eau permettent de tamponner les effets des crues et de retrouver des habitats favorables à la faune et la flore. Menées par le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme, ces actions sont essentielles pour soutenir les services naturels rendus par le marais. En 2023, la création d'un sentier d'interprétation permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire de ce site exceptionnel, les travaux importants réalisés, son intégration dans le paysage et sa biodiversité riche. Le cheminement pédestre, libre d'accès, assurera une liaison entre le bourg de la Roche-Clermault et la Devinière-musée Rabelais à SeUILly. Le respect de la nature et de la réglementation sera de rigueur.

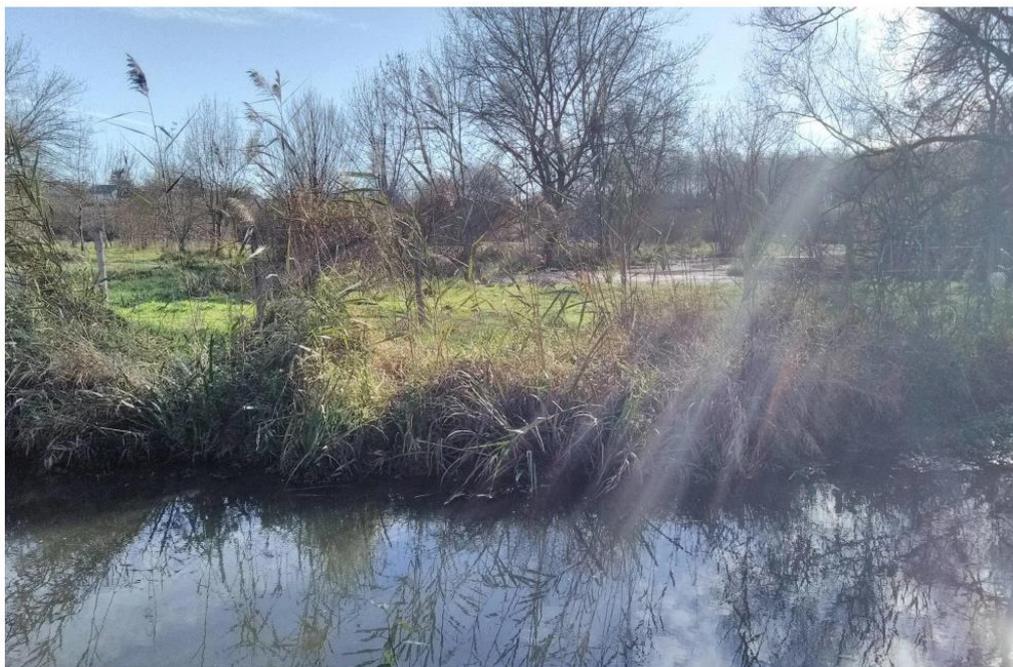
Les nouvelles du bassin de la Loire – n°214, Juin 2022

En bref

Le marais de Taligny, situé sur la commune de La Roche-Clermault, au sud-ouest de Chinon, constitue l'une des zones humides les plus importantes du territoire du PNR Loire-Anjou-Touraine. Inscrit au titre des Espaces naturels sensibles depuis 2012 par le Département d'Indre-et-Loire et en tant que Réserve naturelle régionale par la Région Centre-Val de Loire, le site va du fait de son grand intérêt être agrandi d'une quinzaine d'hectares, ce qui va le faire passer de 19,7 à 35,4 hectares et bénéficier en outre d'un nouveau plan de gestion.

La Nouvelle république - 14/08/2022 – extrait de l'article « Sécheresse à Chinon : ils déplorent un de la Vienne en état de crise trop tardif ».

Précieux marais de Taligny



Le marais de Taligny, seule réserve naturelle régionale du département, a vu sa surface augmenter de 15 ha fin janvier 2021.
© (Photo CCCVL)

Si des orages pourraient faire tomber quelques gouttes de pluie dans les prochains jours, Vincent Naulet et Fabien Bergé ne se font guère d'illusion. La sécheresse reprendra vite ses droits. La question sur d'éventuelles conséquences sur le volume d'eau potable se pose alors. « On a la chance dans le Chinois d'avoir dix points de captage directement dans la Loire, cela fait que l'on n'a pas de souci de volume », assure Vincent Naulet.

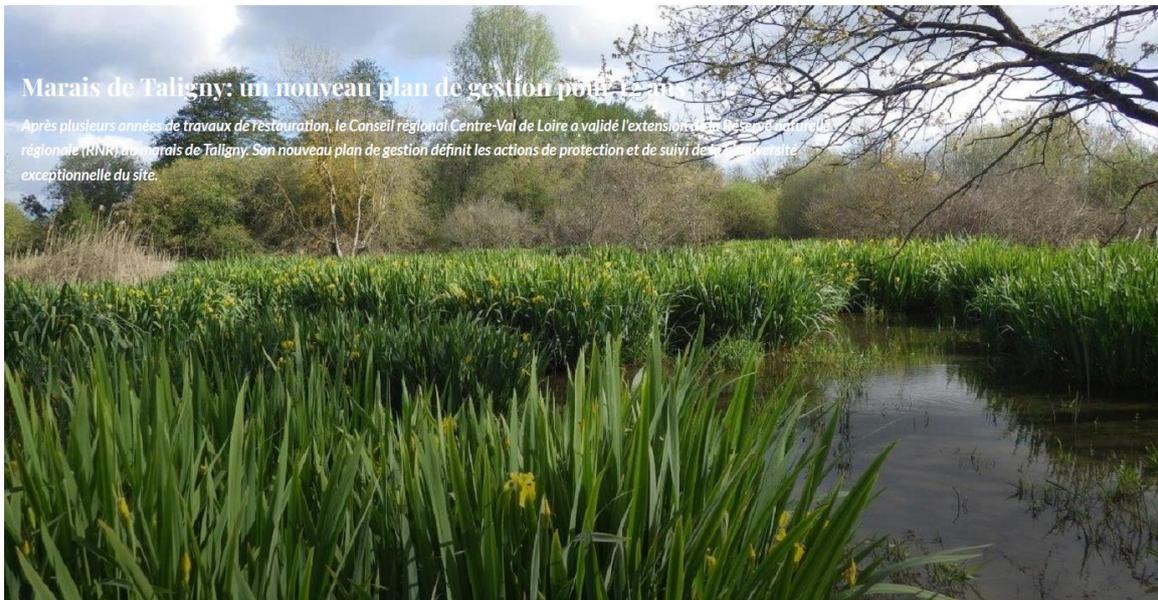
Le seul endroit où l'herbe est encore verte

Autre point de satisfaction en cette période d'incertitude : le marais de Taligny. Seule et unique réserve naturelle en région Centre-Val de Loire, celui-ci reste aujourd'hui le seul endroit où il reste un peu d'herbe verte. « Le Négron y circule encore, sourit Fabien Bergé. Un éleveur y fait paître ses bovins. »

Ce qui pourrait s'apparenter à un mirage dans le désert est possible grâce aux travaux de restauration dont le marais de Taligny a fait l'objet entre 2018 et 2020. « Ils permettent d'augmenter le niveau d'eau. Le marais agit comme une éponge, un réservoir qui permet de capter de l'eau en période hivernale et de la restituer en période de sécheresse, explique Fabien Bergé. Sans ces travaux, on aurait été à sec encore plus tôt. »

Page internet du site du PNR Loire-Anjou-Touraine (www.parc-loire-anjou-touraine.fr)

Marais de Taligny: un nouveau plan de gestion pour 12 ans | Parc Natu... <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/marais-de-taligny-un-nouvea>.



Le marais de Taligny est un site naturel d'un grand intérêt pour la biodiversité qu'il abrite. Situé sur la commune de la Roche-Clermault, au sud-ouest de Chinon, il constitue une des zones humides les plus importantes du territoire du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Il est également inscrit au titre des Espaces naturels sensibles depuis 2012 par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, partenaire du projet.

Plus de mille espèces s'y épanouissent, telles que la Loutre d'Europe, l'Agrion de Mercure, le Campagnol amphibie et le Martin pêcheur d'Europe, parmi les plus emblématiques. La flore y est également remarquable avec treize espèces à forte valeur patrimoniale recensées, dont le Jonc des chaisiers glauque, le Pigamon jaune et la Samole de Valérand, une petite plante herbacée qui pousse l'été au bord des mares asséchées.



UNE EXTENSION DE 15 HECTARES ET UN NOUVEAU PLAN DE GESTION POUR 2022-2033

Marais de Taligny: un nouveau plan de gestion pour 12 ans | Parc Natu... <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/marais-de-taligny-un-nouvea>

Le vendredi 18 mars, le Conseil régional Centre-Val de Loire a validé l'extension de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Taligny. Ce site d'exception passe désormais de 19,7 à 35,4 hectares. Une importante concertation des acteurs du territoire a permis d'élaborer le nouveau plan de gestion de la réserve (2022-2033).

Porté par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR), rédigé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine-Val de Loire, appuyé de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire (CCCVL), ce dernier définit l'ensemble des actions à mettre en oeuvre pour les 12 prochaines années afin d'assurer :

- le développement de la connaissance des patrimoines du marais ;
- la gestion des habitats naturels et des espèces ;
- la valorisation du site pour le public et la croissance des activités socio-économiques dans et autour du marais ;
- l'administration et le bon fonctionnement de la réserve.

La gestion de la RNR et la mise en oeuvre des opérations de valorisation et de restauration des habitats seront à nouveau portées par la Communauté de communes, assistée du PNR. Ce dernier assure également les suivis



UN SITE MAJEUR PROTÉGÉ BIENTÔT OUVERT AU PUBLIC

Dans les années 70, le fonctionnement du marais est perturbé par des travaux d'assèchement. En 2019, le Parc Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire proposent des travaux hydromorphologiques pour restaurer les fonctions écologiques et préserver la biodiversité du marais. La limitation du drainage et la restauration du cours d'eau permettent de tamponner les effets des crues et de retrouver des habitats favorables à la faune et la flore. Menées par le Syndicat des Bassins du Négron et du Saint-Mexme, ces actions sont essentielles pour soutenir les services naturels rendus par le marais.

En 2023, la création d'un sentier d'interprétation permettra aux visiteurs de découvrir l'histoire de ce site exceptionnel, les travaux importants réalisés, son intégration dans le paysage et sa biodiversité riche. Le cheminement pédestre, libre d'accès, assurera une liaison entre le bourg de la Roche-Clermault et la Devinière-musée Rabelais à Seully. Le respect de la nature et de la réglementation sera de rigueur.

Posts Facebook du PNR LAT (<https://fr-fr.facebook.com/pnr.loire.anjou.touraine>)

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est à Réserve naturelle régionale du marais de Taligny. ...
 20 juillet 2022 · La Roche-Clermault · 🌐

[RÉSERVE NATURELLE] 🐦 Les bonnes nouvelles de la RNR de Taligny. La semaine dernière, les agents du Parc et de l'Office français de la biodiversité se sont levés aux aurores pour une session baguage dans le marais. 🌿

- ✅ 120 oiseaux ont été soigneusement capturés, dont une Pie-grièche écorcheur, absente depuis 2016 et un Phragmite des joncs, observé pour la deuxième fois seulement.
- ✅ 95 d'entre eux ont été bagués, un nouveau record ! Ces résultats illustrent bien l'importance du travail mené par les équipes et la nécessité de préserver cette zone naturelle.

Les oiseaux sont pesés, identifiés, bagués puis relâchés. Ces séances permettent de connaître et recenser les espèces de passage dans la réserve, co-gérée par le Parc et la [Communauté de communes Chinon Vienne et Loire](#).




👍❤️ 51 3 commentaires 7 partages

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ...
 21 mars 2022 · 🌐

[RÉSERVE NATURELLE] 🌿 Après plusieurs années de travaux de restauration, le Conseil régional Centre-Val de Loire vient de valider l'extension de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais de Taligny, qui passe de 19.7 à 35.4 hectares.

De nombreuses espèces emblématiques s'épanouissent au cœur de ce site d'exception: Loure d'Europe, Agrion de Mercure, Campagnol amphibie mais aussi Jonc des chaisiers glauque, Pigamon jaune, Samole de Valérand... 🌿🐸

- ✅ Cette extension s'accompagne d'un nouveau plan de gestion pour 12 ans visant à définir les actions de protection, de suivi de la biodiversité et d'ouverture du site au public.

Avec la [Communauté de communes Chinon Vienne et Loire](#) et le [CPIE Touraine Val de Loire](#)

Le marais est également classé au titre des Espaces naturels sensibles depuis 2012 par [Touraine](#), le [Département](#), partenaire du projet.

En savoir plus : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/marais-de...>



👍❤️ 50 1 commentaire 10 partages



GESTIONNAIRES ASSOCIES
Communauté de communes
Chinon, Vienne et Loire
32 rue Marcel Vignaud
37420 Avoine
Tél. : 02.47.93.78.00.
Fax. : 02.47.93.78.85.
Courriel : info@cc-cvl.fr



Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine
7 rue Jehanne d'Arc
49730 MONTSOREAU
Tél. : 02 41 53 66 00
Fax. : 02.41.53.66.09.
Courriel : info@parc-loire-anjou-touraine.fr

